

2023

**Saison cyclonique
1^{er} juin - 30 novembre**

Êtes-vous bien protégé en cas de cyclone ?

MÉTÉO

**LES MESURES DE PROTECTION
DE LA POPULATION**

JE PROTÈGE MA MAISON

JE ME PRÉPARE

Soualiga Post.com

instructions
in English
inside



PARTIE 1

MÉTÉO

🌀 PAGES 3-6

COMMENT SE FORME
UN CYCLONE ?

🌀 PAGE 7

VERS UNE SAISON 2023
PROCHE DES NORMALES

🌀 PAGE 8

LE PHÉNOMÈNE EL NIÑO
EST DE RETOUR CETTE ANNÉE

🌀 PAGE 9

LE NHC, LE PRINCIPAL CENTRE
DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE
D'OURAGAN

🌀 PAGES 10-11

BILAN SAISON 2022

🌀 PAGE 12

COMMENT S'APPELLERONT
LES CYCLONES CETTE ANNÉE

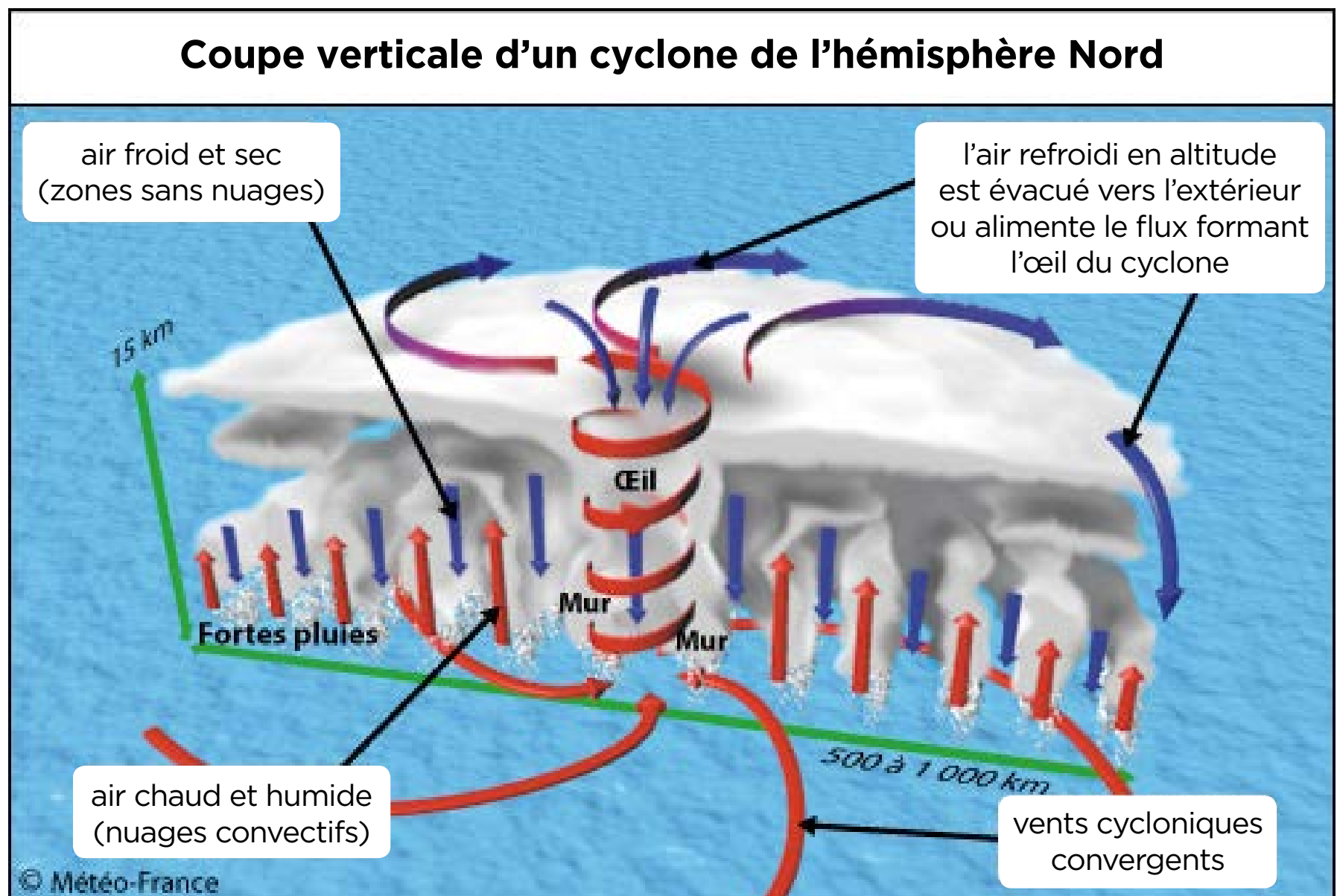
🌀 PAGE 13

FIONA ET IAN ONT ÉTÉ
SUPPRIMÉS DE LA LISTE 2022

*cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article*

Comment se forme un cyclone ?

Un phénomène cyclonique naît à partir d'un amas nuageux, d'une ligne de grains, d'une bande de nuages orageux. Cette ligne de nuages se situe entre les Tropiques, précisément au sein de la zone intertropicale de convergence (ZIT). Il se peut que des cyclones puissent naître à partir d'amas nuageux situés plus au nord et redescendent vers le sud, mais cela est plus rare. Selon les conditions (température de l'océan, vents), la formation nuageuse s'organise ou non, se transforme en onde, dépression, tempête, ouragan.



Pourquoi n'y a-t-il pas de cyclones au niveau de l'Equateur ?

Les tourbillons dans le phénomène nuageux sont provoqués par la rotation de la Terre. Au niveau des régions équatoriales, ils ne peuvent se créer pour des raisons mécaniques (conséquence de la rotation de la Terre sur elle-même), à cause de la force de pression.

Un peu plus loin de l'Equateur, au delà de 6° nord ou sud, la force de Coriolis (qui est nulle à l'Equateur) s'oppose à la force de pression.

C'est pour cette raison de forces que les cyclones ne se développent pas à proximité de l'Equateur, en Guyane ou dans le nord du Brésil dans notre bassin.

Comment se forme un cyclone ?

TEMPÉRATURE DE L'OCÉAN, ÉVAPORATION

Le principal élément qui va permettre à un début de formation nuageuse d'évoluer, est la température chaude de l'océan, celle-ci doit au moins s'élever à 26°C sur les cinquante premiers mètres de profondeur. L'humidité doit aussi être supérieure à 40 %.

Avec la chaleur, l'eau de l'océan s'évapore, l'air chaud se condense à mesure qu'il monte en altitude et se refroidit, ce qui crée des nuages. L'évaporation de surface fournit au système nuageux son énergie pour se maintenir et grossir.

Si la température de l'océan devient froide à mesure que le phénomène avance, il va s'affaiblir, voire disparaître. Le phénomène peut aussi s'affaiblir lorsqu'il atterrit sur des terres où l'humidité (évaporation) est plus faible.

LES VENTS

Les vents doivent être réguliers, avoir la même direction et la même force de la surface de l'océan jusqu'au sommet des nuages (12 à 15 km d'altitude). Si tel est le cas, la formation nuageuse se renforce.

Si, par exemple, les vents sont d'est dans la partie basse de la formation et d'ouest ou nord dans la partie haute, l'énergie du système se disperse et les prévisionnistes disent que le système a tendance à se cisailer. Si, en avançant le phénomène rencontre des vents contraires, il va s'affaiblir.

La différence entre ouragan, cyclone et typhon

D'un point météorologique, il n'y en a aucune. Il s'agit de différentes appellations selon la zone géographique. Ainsi, on emploie généralement le terme de cyclone dans l'océan Indien et le Pacifique Sud, d'ouragan dans l'Atlantique Nord, le Pacifique Nord-Est et celui de typhon en Asie et dans le Pacifique Nord-Ouest.

La différence entre dépression, tempête et cyclone

On distingue ainsi 3 classes de phénomènes cycloniques :

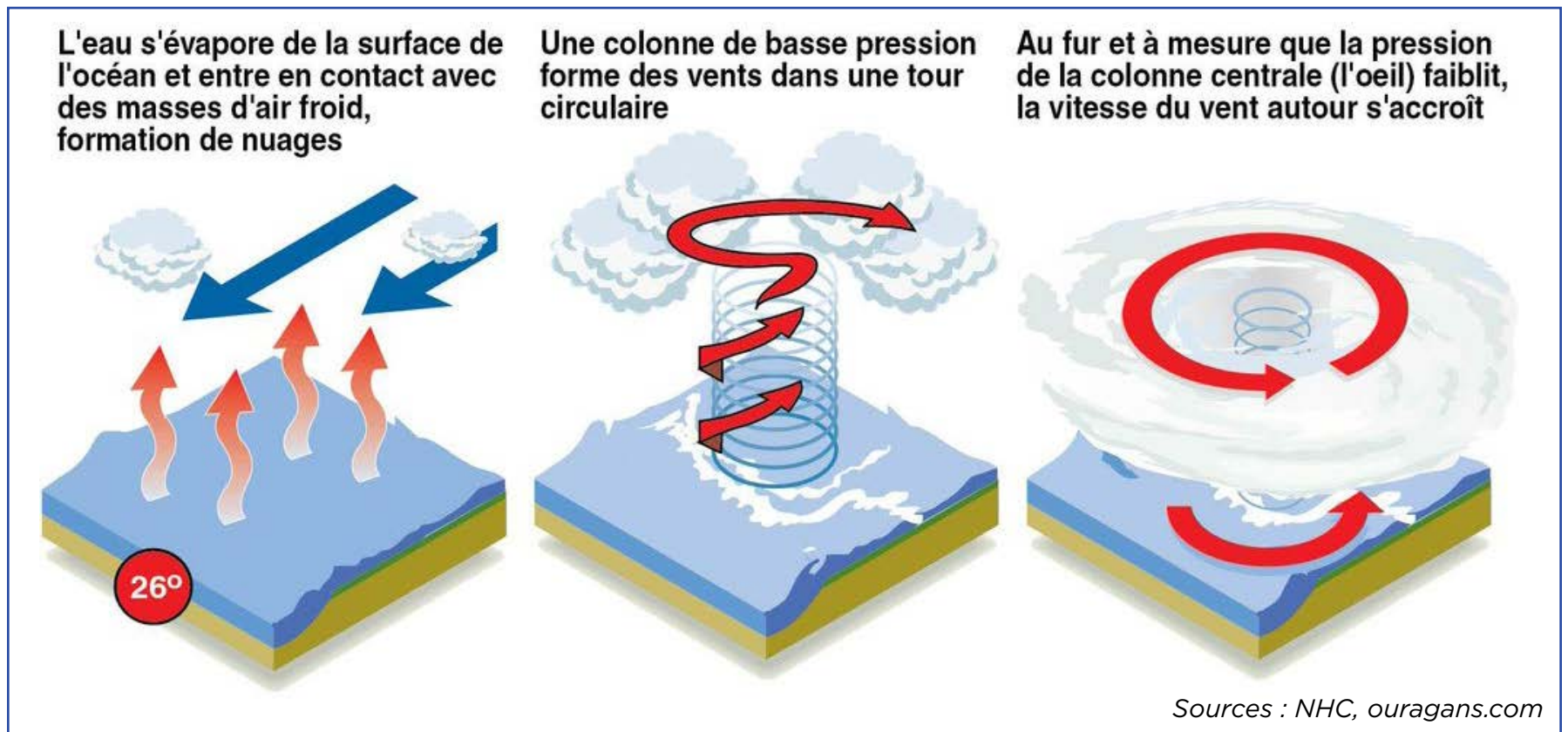
-  **dépression tropicale**
le vent est inférieur à 63 km/h
-  **tempête tropicale**
le vent est entre 63 et 117 km/h
-  **cyclone**
le vent est au-delà de 117 km/h

Dans l'hémisphère Nord les cyclones tournent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et inversement dans l'hémisphère Sud.

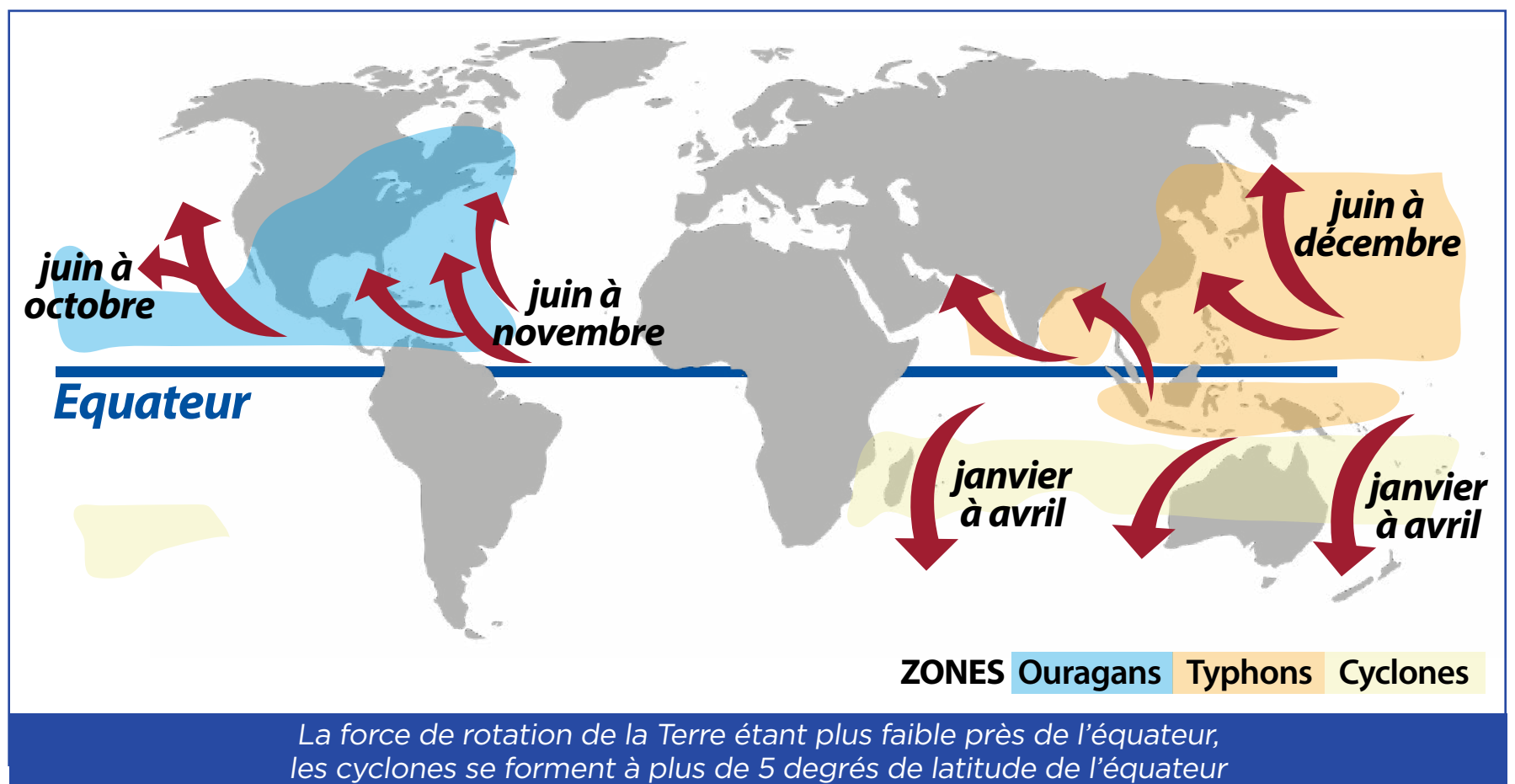
Le centre du cyclone est appelé œil ; c'est une zone d'accalmie. La zone autour est, quant à elle, constituée de cumulonimbus dont le sommet atteint 12 à 15 km d'altitude. Ce «mur» de nuages produit les effets les plus dévastateurs : les vents peuvent y souffler à plus de 300 km/h et les pluies y sont diluviennes.

Comment se forme un cyclone ?

Les conditions du développement d'un cyclone :



- La température de l'océan est élevée dans les soixante premiers mètres, au minimum 26,5°C ce qui favorise une évaporation intense ainsi que des transferts d'humidité de l'océan vers l'atmosphère.
- La température atmosphérique doit diminuer rapidement avec l'altitude. L'air qui s'élève étant très humide, il génère une forte condensation lorsqu'il se refroidit en altitude, qui crée des gouttelettes d'eau.
- Le phénomène doit être suffisamment éloigné de l'Équateur pour prendre de l'ampleur ; trop près, la force de Coriolis est quasi nulle.



Comment se forme un cyclone ?

5 classes selon la force des vents

Les cyclones sont classés en 5 catégories selon la force de leurs vents ou l'échelle de Saffir-Simpson.



CATÉGORIE 1

Vents de 119 à 153 km/h
Vagues 1,5 à 2 m
Dégâts mineurs à moyens.



CATÉGORIE 2

Vents de 154 à 177 km/h
Vagues 2 à 2,5 m
Gros dommages, arbres arrachés.



CATÉGORIE 3

Vents de 178 à 209 km/h
Vagues 2,5 à 4 m
Graves dégâts aux constructions non-renforcées, toits arrachés.



CATÉGORIE 4

Vents de 210 à 249 km/h
Vagues 4 à 5,5 m
Graves dégâts sur la côte et à l'intérieur des terres.



CATÉGORIE 5

Vents de 250 km/h et plus
Vagues plus de 5 m
Phénomène rare et très dangereux.
Évacuation de la population.

Sources : NHC, ouragans.com

Vers une saison 2023 proche des normales

Cette saison cyclonique devrait être «proche de la moyenne des dix dernières années» dans le bassin Atlantique annonce Météo France. Selon les différents centres de prévisions, 16 cyclones devraient se former avec une marge de +/- dont 8 ouragans majeurs (+/- 3). «En comparaison avec les normales sur la période 1991-2020, la moyenne est de 14 cyclones nommés et 7 ouragans majeurs», précise Météo France. Annoncé déjà depuis quelques semaines, un épisode El Niño devrait s'installer dès le mois de juillet. «En principe, les phases El Niño limitent l'activité cyclonique, en renforçant le cisaillement vertical de vent », expliquent le prévisionniste français. Cependant, les températures superficielles de l'océan Atlantique observées sont en moyenne plus chaudes que les moyennes de saison. «Les prévisions pour la saison cyclonique prévoient des conditions majoritairement supérieures aux normales, et ce sur l'ensemble du bassin. En général, des températures de surface de la mer chaudes favorisent le développement et le renforcement des phénomènes cycloniques», rapporte Météo France.

« Ces paramètres ont des contributions opposées sur l'activité cyclonique. Cela entraîne une forte dispersion dans les prévisions d'activité cyclonique », note Météo France qui retient «comme scénario le plus probable une saison 2023 proche des normales à légèrement plus élevé, donc la possibilité d'être assez active ».

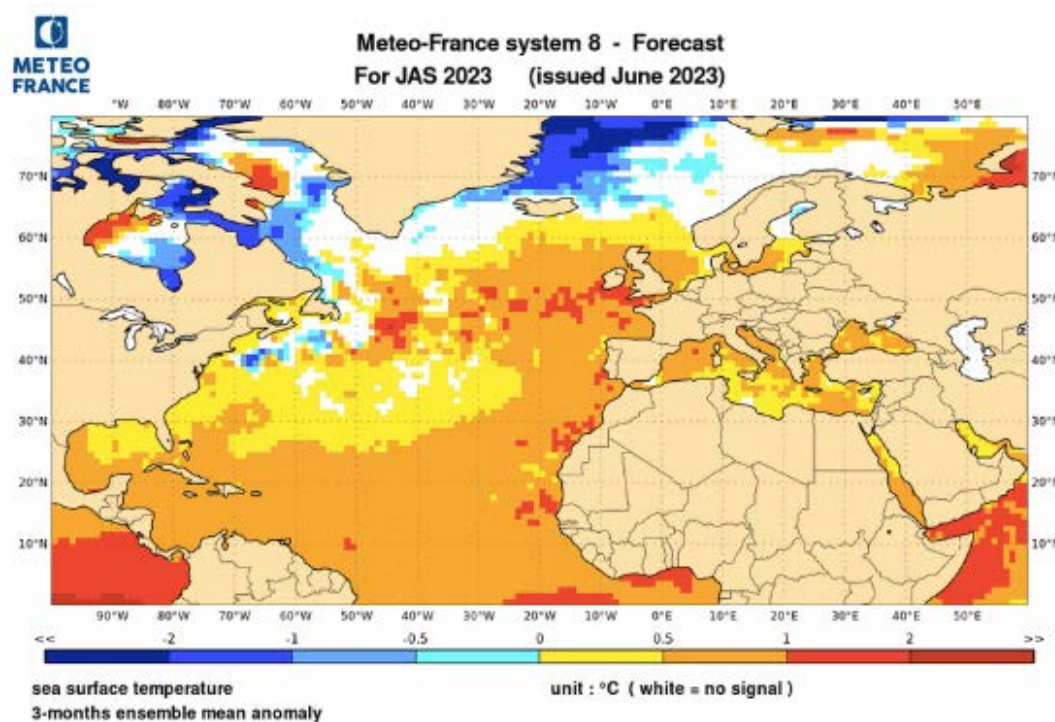
«Si l'on regarde les années passées, il n'y a pas de relation forte entre le nombre de cyclones nommés sur l'ensemble du bassin et les impacts sur l'arc antillais. Un seul cyclone suffit pour impacter fortement un territoire et laisser une trace de saison catastrophique», rappelle Météo France. Aussi est-il important de bien se préparer et de connaître l'ensemble des consignes de sécurité à respecter.

(Il s'agit des prévisions publiées le 9 juin. Une mise à jour sera faite en août).

Records depuis 20 ans

La saison 2014 enregistre le record du plus petit nombre de cyclones ou phénomènes nommés (8) et 2020 le record du plus grand nombre de cyclones nommés (30).

Concernant les ouragans, seulement deux se sont formés en 2013 et quatorze en 2005.

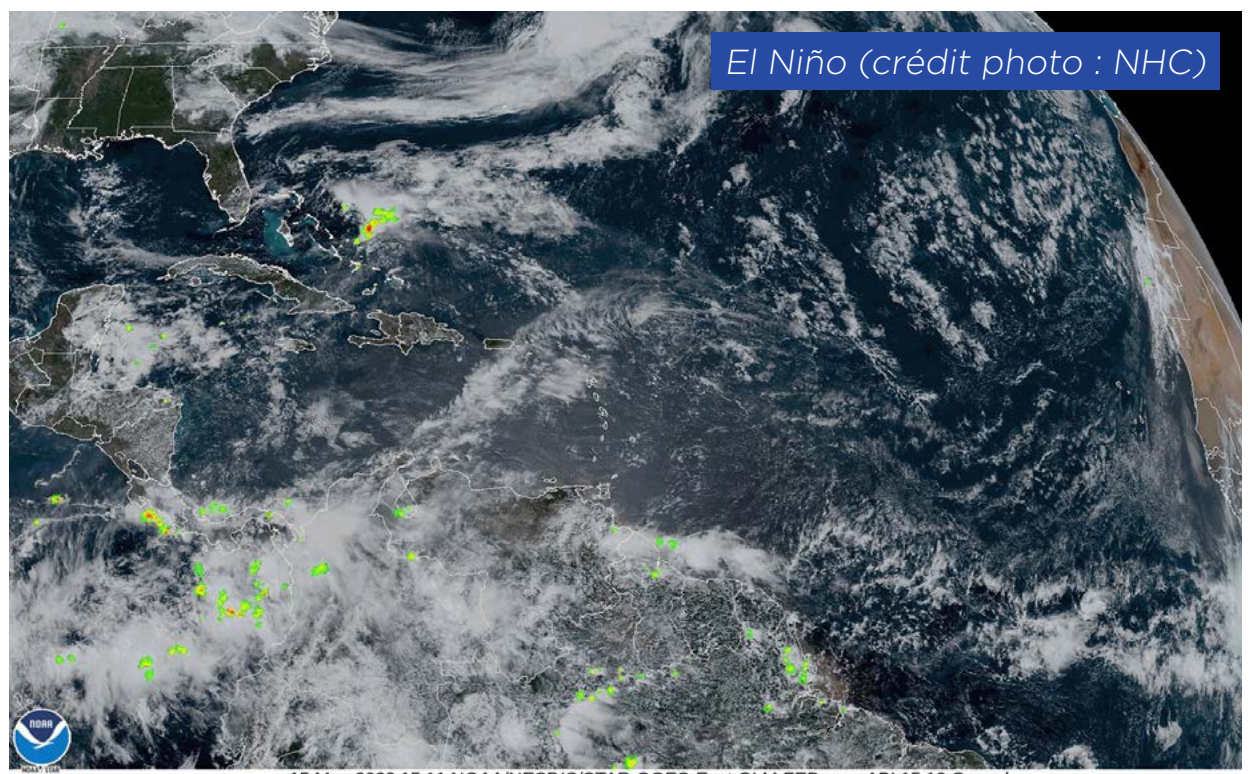


Le phénomène El Niño est de retour cette année

«La probabilité de manifestation d'El Niño dans le courant de l'année s'accroît», indique aujourd'hui l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Selon les experts scientifiques contributions des centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance relevant de l'OMM, «il est probable à 60 % que les conditions ENSO neutres laissent la place à un épisode El Niño entre mai et juillet, et cette probabilité augmente pour atteindre environ 70 % entre juin et août et 80 % entre juillet et septembre ». Lors d'un épisode El Niño, les hautes pressions du Pacifique sud diminuent. Les alizés faiblissent, voire se renversent. Les eaux chaudes de surface, accompagnées de nuages et de précipitations, refluent de l'ouest vers l'est, explique Météo France. El Niño peut générer une augmentation de la température de l'ordre de 1 °C ou plus des couches océaniques superficielles pendant plusieurs mois dans l'ensemble du bassin pacifique tropical sur une zone large de plus de 10 000 km. El Niño affecte le climat mondial dans son ensemble. «Lors des épisodes précédents, différents types de phénomènes ont été observés : déficit pluviométrique en Australie orientale, Indonésie, Inde, Afrique australe, Caraïbes, nord-est du Brésil ; tempêtes tropicales plus à

l'est qu'à l'habitude et venant affecter la Polynésie française ; excédent pluviométrique sur la côte ouest de l'Amérique du Sud, dans le nord de l'Argentine et en Uruguay, en Afrique de l'Est équatoriale, dans les îles du centre du Pacifique tropical et dans le sud des États-Unis pouvant entraîner inondations et glissement de terrain », précise Météo France.

Le phénomène impacte également l'activité cyclonique de manière positive sur le bassin nord Atlantique et donc dans la Caraïbe, puisque selon de nombreuses études et observations, les phénomènes El Niño sont défavorables à la formation des cyclones dans cette région. «L'anomalie chaude du Pacifique a pour effet de modifier la structure verticale des vents sur l'Atlantique, qui agit elle-même sur la formation des systèmes cycloniques», indique Météo France. A l'inverse, les cyclones ont tendance à être plus nombreux dans le Pacifique.



15 May 2023 15:11 NOAA/NESDIS/STAR GOES-East GLM FED over ABI 15:10 Geocolor

Le NHC, le principal centre de référence en matière d'ouragan

Le National Hurricane Center ou NHC, est un nom qui revient souvent dans les bulletins météo durant la saison cyclonique. Et pour cause, le NHC est l'un des centres les plus importants de veille des ouragans dans le monde. Basé à Miami en Floride, il documente les autorités de notre région.



La mission du NHC est «*de sauver des vies, d'atténuer les pertes de biens et d'améliorer l'efficacité économique en émettant les meilleures veilles, avertissements, prévisions et analyses des conditions météorologiques tropicales dangereuses et en améliorant la compréhension de ces dangers* », explique-t-il.

Pour remplir sa mission, le NHC est composé de plusieurs unités dont celle spécialisée dans les ouragans (HSU). Elle assure une surveillance continue des cyclones tropicaux et des zones perturbées dans les bassins de l'Atlantique Nord et de l'est du Pacifique Nord. Elle élabore des analyses et des prévisions sous forme de bulletins et graphiques. Elle émet aussi des avertissements ou vigilances pour les littoraux américains et caribéens.

Le NHC comprend aussi l'unité des ondes de tempête qui prévoit l'élévation anormale du niveau de la mer accompagnant les cyclones tropicaux à l'aide du modèle informatique Sea, Lake, and Overland Surges from Hurricanes (SLOSH).



Tous les jours pendant la saison cyclonique, le NHC actualise les données météo sur son site. Il indique les phénomènes en développement en Atlantique, leur intensité et direction. Il évalue ses risques de croissance. Il propose des prévisions à deux et sept jours.

Bilan saison 2022

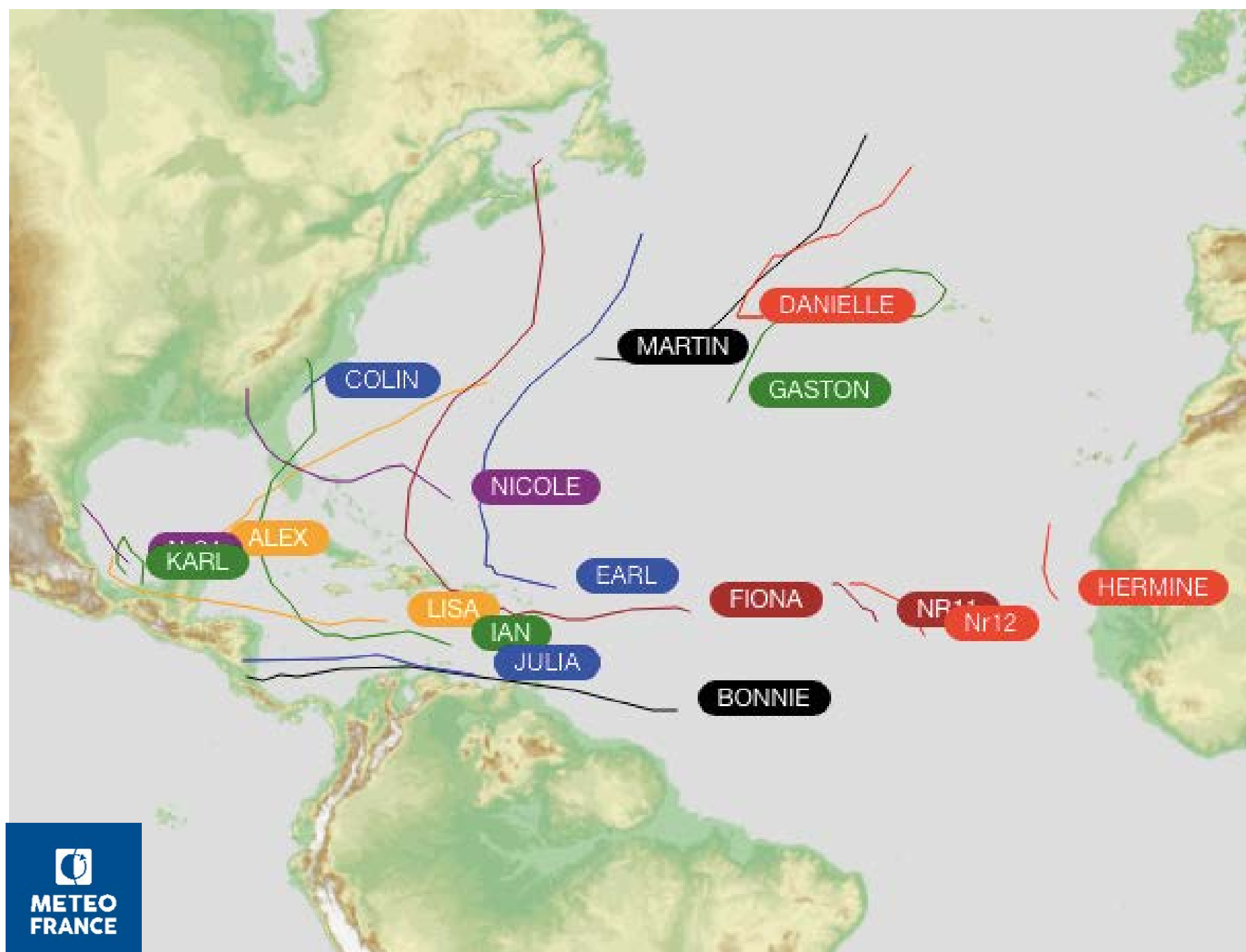
UNE SAISON MOINS ACTIVE QUE PRÉVUE

Dix-sept phénomènes tropicaux ont été enregistrés durant la saison 2022 dans le bassin Atlantique, soit un système cyclonique potentiel, deux dépressions tropicales, six tempêtes tropicales et huit ouragans dont deux majeurs, Fiona et Ian classés en catégorie 4.

«C'est moins qu'annoncé en début de saison par les prévisions d'activité cyclonique. Finalement, ces chiffres sont globalement conformes aux normales sur les trente dernières années pour ce qui concerne les phénomènes nommés (tempêtes tropicales et ouragans),

seul le nombre d'ouragans majeurs est un peu moindre que la normale », a commenté Météo France.

La saison 2022 se caractérise surtout par une absence d'activité entre le 4 juillet et le 31 août «en dehors du système cyclonique potentiel surveillé vers le 20 août, mais qui n'évoluera pas en dépression». «C'est la période la plus longue sans activité cyclonique en plein cœur de la saison depuis 1999. Il faut remonter à 1997 pour n'avoir aucun phénomène tropical durant le mois d'août», indique Météo France.



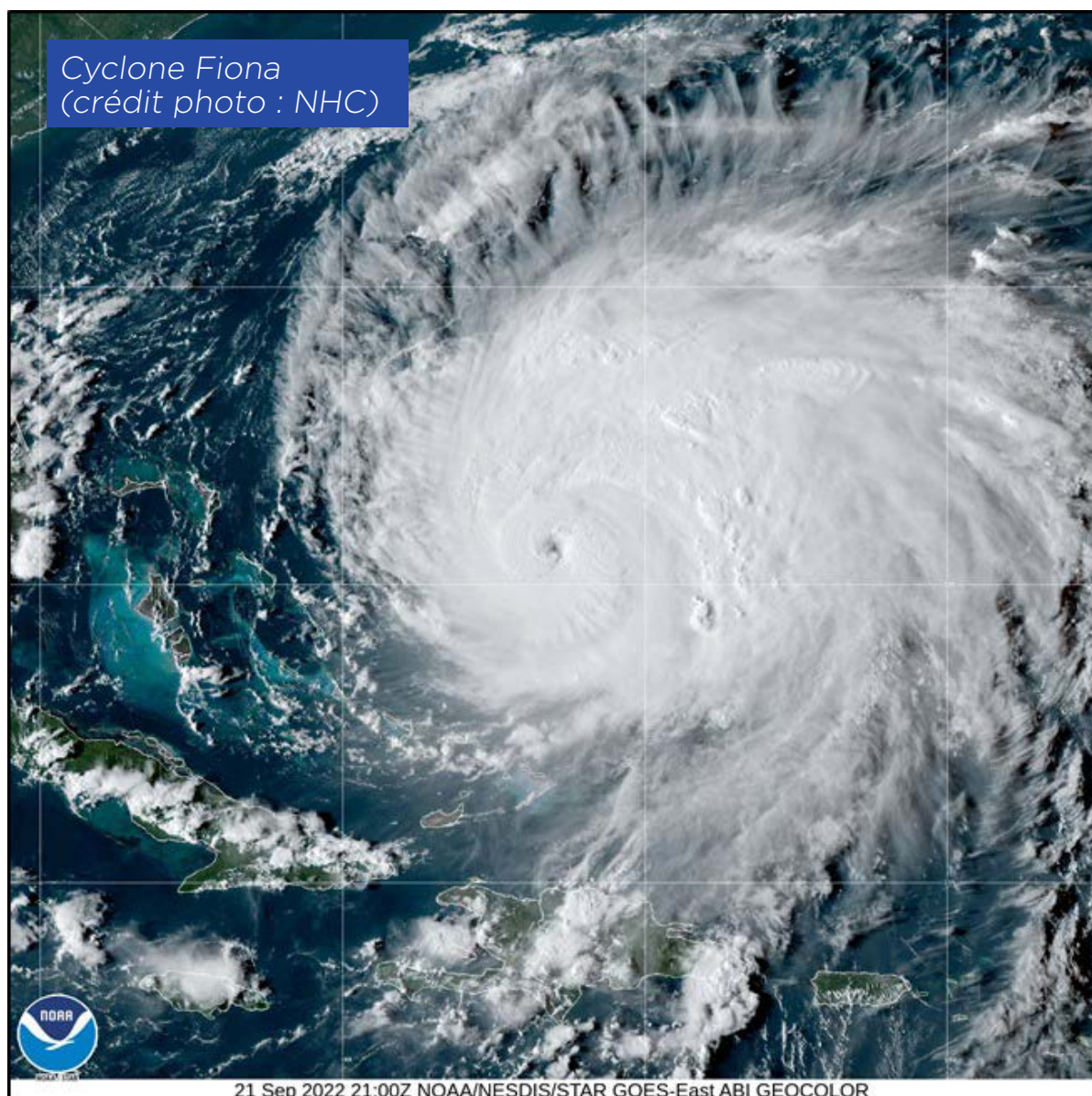
L'essentiel de l'activité cyclonique s'est donc concentrée sur les deux mois de septembre et d'octobre. Ian a été le phénomène le plus marquant dans le sens où il a été le plus dévastateur. *«Il a concerné tout d'abord l'ouest de Cuba, ensuite la Floride et enfin la Caroline du sud, à chaque fois au stade d'ouragan. C'est surtout sur la Floride, qu'il a touché en ouragan majeur de catégorie 4 avec des vents moyens de l'ordre de 250 km/h, que les conséquences ont été les plus catastrophiques »*, rappelle Météo France. Ian a causé la mort de 148 personnes et généré plus de 65 milliards de dollars de dégâts.

Le second ouragan majeur, Fiona, a d'abord touché à la mi septembre la Guadeloupe et Saint-Martin au stade de tempête tropicale, puis Porto Rico et la République Dominicaine comme ouragan de catégorie 1. Elle a déclenché la vigilance orange pour fortes pluies à Saint-Martin.

Troisième phénomène important de la saison 2022 mais qui n'a pas concerné les Antilles françaises, Julia. Avec unetrajectoiretrèssuden mer Caraïbe, elle a frôlé les côtes du Venezuela, de la Colombie puis a atterri sur les côtes du Nicaragua au stade d'ouragan de catégorie

1. Les conséquences en Amérique centrale ont été importantes en raison des fortes pluies qui se sont déversées. 90 personnes sont décédées.

Les Antilles françaises ont surtout été concernées par une onde tropicale à la fin du mois de juin, qui est devenue la tempête tropicale Bonnie à l'approche des côtes du Nicaragua et du Costa Rica. Elles ont aussi été impactées par la tempête Earl, début septembre. *«Sa trajectoire l'a amenée à circuler à une centaine de kilomètres au nord de Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui sont passées en vigilance orange. Les conséquences sur ces îles ont été modérées avec des rafales de vents qui n'ont pas dépassé pas les 90 km/h»*, rapporte Météo France.



Comment s'appelleront les cyclones cette année

Un phénomène climatique est baptisé lorsqu'il atteint le stade de la dépression tropicale. Les prévisionnistes lui attribuent alors un numéro. Puis s'il continue à se renforcer pour devenir une tempête, les prévisionnistes lui donnent un nom.

Les noms sont attribués par ordre alphabétique à partir d'une liste préétablie par les services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des membres de l'organisation mondiale de météorologie de la région concernée, puis approuvée par les organismes régionaux compétents en matière de cyclones tropicaux lors de leurs sessions annuelles ou biennales.

Six listes ont été constituées comprenant 21 prénoms chacune. Elles sont reprises cycliquement tous les six ans, la liste de 2022 était celle de 2016, celle de 2023 est donc celle de 2017. Les prénoms masculins et féminins alternent, en sachant que les Q, U, X, Y et Z ne sont pas utilisés car il est difficile de trouver des prénoms.

«Si un cyclone a engendré de nombreuses victimes et/ou provoqué d'importants dégâts, son prénom est retiré de la liste

par le comité des ouragans de la région. Il est alors remplacé par un autre du même genre, débutant par la même lettre et si possible de la même origine linguistique (anglophone, hispanophone, francophone)», explique Météo France. Par rapport à la liste de 2017, trois noms ont été supprimés (Harvey, Irma et Maria) et remplacés par Harold, Idalia et Margot. Cette année, le comité des ouragans de l'organisation météorologique mondiale (OMM) a supprimé Fiona et Ian des listes (lire page suivante) ; ils seront remplacés par Farrah et Idris dans six ans. Depuis 1953, année où le système actuel a été mis en place, 96 noms ont été supprimés des listes utilisées pour le bassin atlantique. Jusqu'en 2021, lorsque la liste des noms était épuisée, les prévisionnistes avaient recours à des noms issus de l'alphabet grec. Cela s'est produit deux fois, en 2005 et 2020 ; il y a trois ans, neuf cyclones ont été baptisés par des lettres de cet alphabet. En 2021, un nouveau système a été mis en place : lorsque la liste des 21 noms est épuisée, les prévisionnistes piochent dans une autre liste de noms dits complémentaires, également prédéfinie.

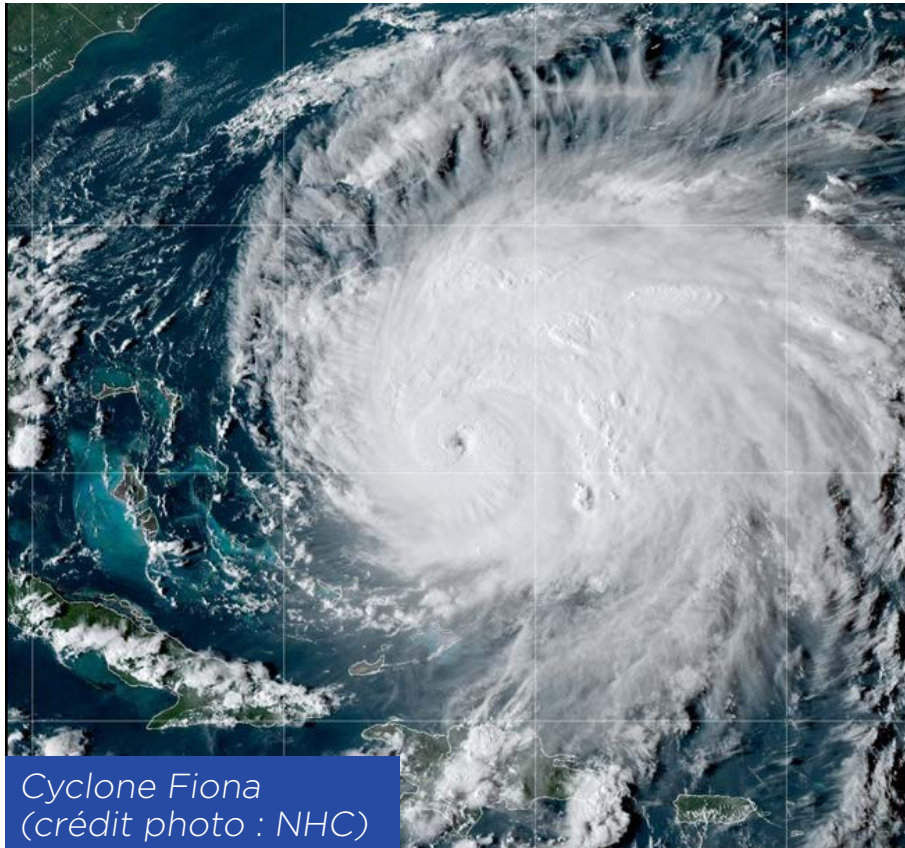
LISTE DES NOMS 2023

Arlene, Bret, Cindy, Don, Emily, Franklin, Gert, Harold, Idalia, Jose, Katia, Lee, Margot, Nigel, Ophelia, Philippe, Rina, Sean, Tammy, Vince, Whitney.

Noms supplémentaires pour le bassin Atlantique

Adria, Braylen, Caridad, Deshawn, Emery, Foster, Gemma, Heath, Isla, Jacobus, Kenzie, Lucio, Makayla, Nolan, Orlanda, Pax, Ronin, Sophie, Tayshaun, Vivinia, Will.

Fiona et Ian ont été supprimés de la liste 2022



Cyclone Fiona
(crédit photo : NHC)

Fiona a été l'an passé un ouragan grand et puissant qui a touché les petites Antilles, Porto Rico, la République dominicaine et les Îles Turques et Caïques. Il s'est ensuite déplacé vers le nord, au-dessus de l'Atlantique ouest et a frappé le Canada sous la forme d'un cyclone post-tropical puissant en septembre 2022, provoquant d'importants dégâts et des pertes humaines sur son passage. Il a généré des inondations d'eau douce dévastatrices à Porto Rico, où il a touché terre en tant qu'ouragan de catégorie 1. Il a causé

des dégâts dépassant les 3 milliards de dollars américains dans les Caraïbes et au Canada. Il a été à l'origine de 29 décès directs et indirects. Fiona a été le phénomène météorologique extrême le plus coûteux jamais enregistré dans la partie atlantique du Canada.

Ian a été un autre ouragan puissant de catégorie 4 l'an passé. Il a frappé l'ouest de Cuba en tant qu'ouragan majeur et a touché terre dans le sud-ouest de la Floride sous la forme d'un ouragan de catégorie 4. Il a produit une onde de tempête dévastatrice dans le sud-ouest de la Floride et causé plus de 150 décès directs et indirects et des dégâts dépassant 112 milliards de dollars américains, ce qui en fait l'ouragan le plus coûteux qu'ait subi la Floride et le troisième ouragan le plus coûteux de l'histoire des États-Unis.



MESURES DE PROTECTION DE LA POPULATION

🌀 PAGE 16

CONSIGNES EN CAS DE CYCLONE

🌀 PAGE 17

LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

🌀 PAGE 18

LE RÔLE DES AUTORITÉS :

🌀 PAGE 19

ALERTE AUX POPULATIONS

🌀 PAGES 20-21

LE PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE, MAILLON LOCAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

🌀 PAGE 22

EN CAS D'ALERTE :

QUI FAIT QUOI À LA COLLECTIVITÉ ?

🌀 PAGE 23

PRÉPARONS-NOUS !

🌀 PAGES 24-27

RECEVOIR LES ALERTES PAR SMS

🌀 PAGE 28

LES ABRIS CYCLONIQUES

🌀 PAGE 29

TROIS SIRÈNES ONT ÉTÉ INSTALLÉES À SAINT-MARTIN

LE SAVIEZ-VOUS ?

cliquez sur le numéro de page pour accéder directement à l'article



BARDAHL®

ADDITIVES & LUBRICANTS

NOTHING WILL STOP YOU

ADDITIFS CARBURANT - HUILES - GRAISSE & PROTECTION
ADDITIVES - OILS - GREASE & PROTECTION



Caribes Diesel Services

À droite avant le pont de Sandy Ground (en venant de Marigot)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

0690 76 96 52

www.caribesdiesel.com

info@caribesdiesel.com

Consignes en cas de cyclone

En France plusieurs systèmes d'alertes sont en place pour prévenir les populations de l'arrivée prochaine d'un phénomène météorologique (orage, inondations, etc.). Les Antilles disposent de leur propre système qui identifie le danger par un code couleur (jaune, orange, rouge, violet, gris). Ce code couleur est le même quelque soit le phénomène (cyclone, fortes pluies, houle). En revanche, selon le phénomène un pictogramme est utilisé. A chaque couleur correspond un danger.

POUR LA VIGILANCE CYCLONIQUE, LES MESURES À SUIVRE SONT LES SUIVANTES :

NIVEAU « JAUNE »

- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène.
- Vérifier les réserves alimentaires et matérielles (bougies, radio, piles, médicaments...).
- Eviter d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau.
- Ne pas prendre la mer pour une longue période sans obligation particulière.

NIVEAU « ORANGE »

- Ecouter les bulletins météo et les consignes diffusées.
- Préparer et consolider les habitations.
- Protéger les embarcations nautiques.
- Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, échafaudages...).
- Démontez les antennes de télévision et enlever autour de la maison toutes installations susceptibles d'être emportées.

NIVEAU « ROUGE »

- Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités.
- **REJOINDRE VOTRE HABITATION OU UN ABRI SÛR.**
- Eviter tous déplacements.
- Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile.
- Protéger votre habitation, fermer toutes les ouvertures et issues.
- Rentrer les animaux.

NIVEAU « VIOLET »

- Rester à l'écoute des conditions météo et respecter les consignes des autorités.
- Rester à l'abri et **NE SORTIR SOUS AUCUN PRÉTEXTE.**
- Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation.
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.
- Interdiction de circuler à pied ou en voiture.
- Ne pas utiliser de feu à flamme nue.

NIVEAU « GRIS »

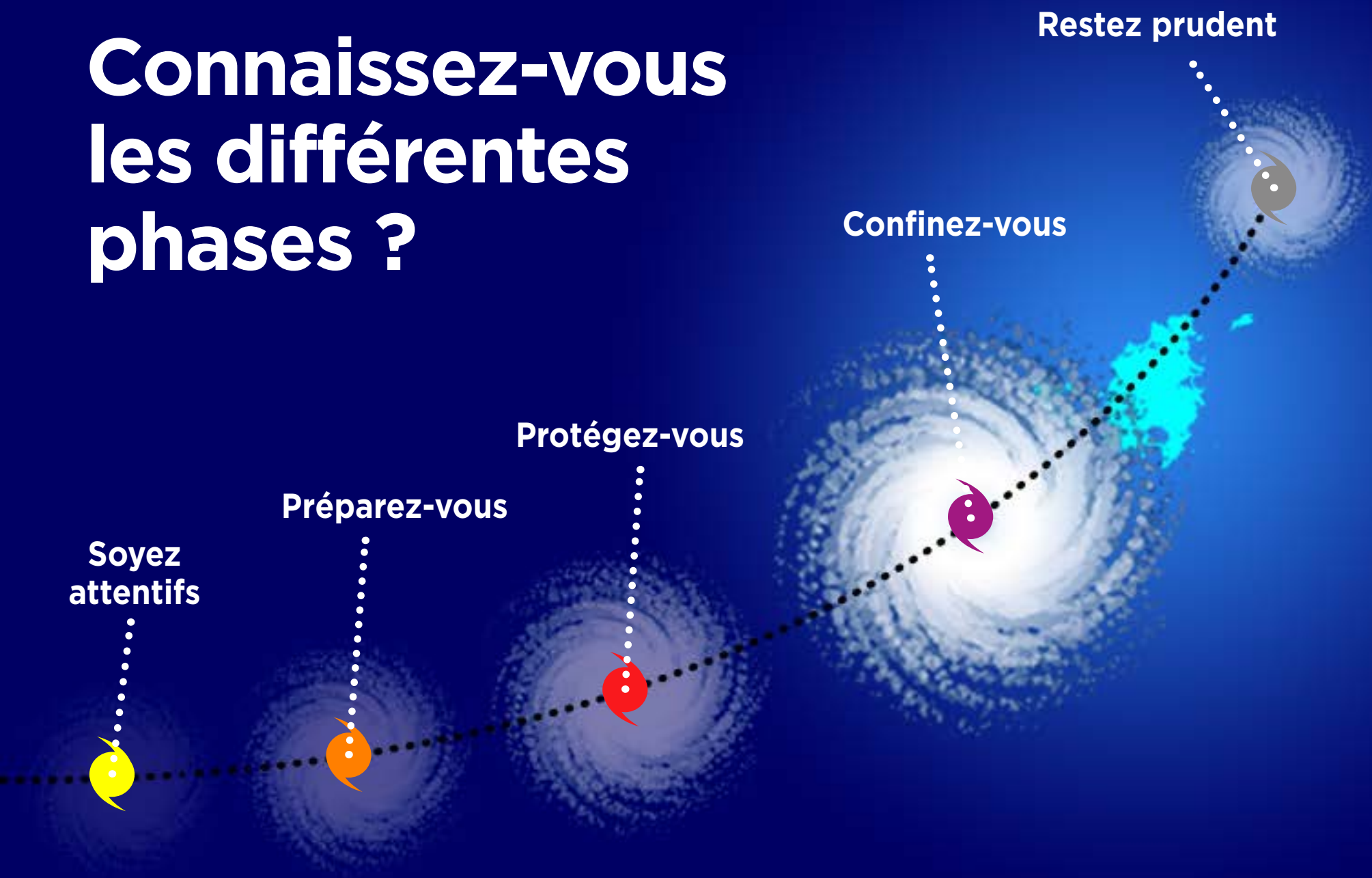
- Se tenir informé de la situation météo et des conséquences du passage du phénomène sur l'île.
- Rester prudent en sortant de l'endroit où vous étiez.
- Essayer d'établir un bilan des dégâts autour de votre habitation en restant très prudent
- Ne pas gêner les équipes de secours, et éviter les déplacements inutiles.
- Ne pas encombrer le réseau téléphonique sauf URGENCE.



instructions in English [click here](#)

Les niveaux d'alerte cyclonique

Connaissez-vous les différentes phases ?



JAUNE

Soyez attentifs

Dangers imprécis
ou effet limités

Phase vigilance

ORANGE

Préparez-vous

Danger plausible
effet modérés

Phase Pré-Alerte

24 à 36h avant
vents forts

ROUGE

Protégez-vous

Danger probable
effets importants

Alerte

6 à 12h avant
vents forts

déconseillé de sortir

VIOLET

Confinez-vous

Danger certain
effets majeur

CONFINEMENT

**INTERDICTION
de sortir**



GRIS

Restez prudent

Dangers écarté
ou atténué

Phase de secours

levée de
confinement

Alerte aux populations : le rôle des autorités

L'alerte cyclonique est un ensemble de mesures de sécurité civile visant à protéger les personnes et les biens menacés par un cyclone.

Le premier maillon de cet ensemble est le préfet. Il reçoit la menace météorologique et diffuse l'alerte à trois niveaux : aux acteurs de la gestion de la crise, à la collectivité et à la population.

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

Le préfet est le directeur des opérations. Il est doté du pouvoir de police. Il dirige et coordonne les actions de tous les intervenants et mobilise les moyens publics et privés sur le territoire. Il assure et organise la communication en informant les niveaux administratifs supérieurs, notamment la cellule interministérielle de crise à Paris.

C'est aussi le préfet qui décide du passage en telle vigilance sur les conseils scientifiques de Météo France, puis Météo France diffuse le message relayé ensuite par l'ensemble des autorités.

Le préfet dirige par ailleurs le dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile, appelé Orsec. Ce programme réunit l'ensemble des secours (pompiers, samu, gendarmes, etc.). Il est toujours placé sous la direction unique du préfet du territoire sauf si l'événement a lieu à une plus grande échelle. Dans ce cas, Orsec est déployé au niveau maritime et zonal (regroupant plusieurs régions) et placé sous l'autorité du préfet de zone. Pour nos territoires, le préfet de zone est le préfet de Martinique.



MISSIONS DE LA COLLECTIVITÉ

Selon le code général des collectivités territoriales, le rôle de celles-ci est de mettre en œuvre des mesures de protection des biens et des personnes, de participer au maintien de l'ordre public, d'assister les sinistrés (hébergement, etc.), de déblayer les routes, de gérer les déchets, de sécuriser les zones dangereuses.

Le président de la COM peut aussi prendre tout arrêté visant à protéger les populations, comme un arrêté de baignade, etc.

Pour gérer de manière efficace la crise, la Collectivité de St-Martin s'est dotée d'un plan territorial de sauvegarde ([lire ici](#)).

Durant un phénomène, la préfecture et la Collectivité activeront leur centre opérationnel, celui de l'Etat se trouve en préfecture, celui de la COM sera hébergé dans l'immeuble du port de la Semsamar. A terme, il sera installé dans le nouveau bâtiment de la médiathèque à Concordia.

Le plan territorial de sauvegarde, maillon local de la sécurité civile

Par arrêté, le plan territorial de sauvegarde (PTS) de Saint-Martin a été approuvé et appliqué le 22 mars 2020. Il définit «*l'organisation prévue par la COM pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus*». «*Le PTS est le maillon local de la sécurité civile. C'est un outil complémentaire et compatible aux plans d'organisation de la réponse de sécurité civile (plans Orsec) et renforce donc l'organisation générale des secours. Il regroupe l'ensemble des documents de compétence de la COM pour apporter une réponse de proximité à tout événement de sécurité civile*», explique la collectivité.

Si le plan Orsec est déclenché par le préfet, le PTS l'est uniquement par le président de la COM. Il peut l'être pour faire face à un événement affectant une partie du territoire ou dans le cadre d'une opération de secours d'une ampleur particulière nécessitant une large mobilisation de moyens.

Le plan territorial de sauvegarde de Saint-Martin comprend 31 fiches actions classées en trois catégories :

- 7 fiches «information» : carte des aléas, schéma général de l'alerte, zones de compétences géographiques, document d'information territorial des risques majeurs, etc.
- 10 fiches «gestion» : risques inondations/cyclonique, sismique, tsunami, sanitaire, échouage d'algues sargasses, gestion post-événement naturel, etc.
- 14 fiches «contacts» : services de l'Etat, de la COM, hébergements touristiques, médias, entreprises diverses, personnes vulnérables, personnels de santé, destinataires des bulletins de Météo France, des alertes de la préfecture, etc.



instructions in English [click here](#)

Le code de l'environnement impose aux communes d'élaborer leur document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) ou document d'information territorial pour la COM de St-Martin (Ditrim).

Ce document consultable notamment sur le site de la Collectivité (<http://www.com-saint-martin.fr/ressources.php?categorie=122&menu=122>), a pour objectif d'informer sur les risques, naturels et technologiques, présents sur le territoire et de sensibiliser sur les conduites à tenir pour la sécurité des habitants.



En cas d'alerte : qui fait quoi à la Collectivité ?

Les équipes opérationnelles de la Collectivité sont réparties en plusieurs groupes : la cellule opérationnelle, le poste de commandement, l'équipe communication, les équipes d'intervention, l'équipe logistique, l'équipe juridique et financière, l'équipe administrative.

Leurs missions sont définies par le plan territorial de sauvegarde de la COM ([lire ici](#)) de manière chronologique pour chacune des équipes opérationnelles. Des «fiches actions» recensent les actions à suivre au déclenchement de l'alerte, pendant le phénomène, après le passage du phénomène.

CELLULE OPÉRATIONNELLE

Lorsqu'elle reçoit le message, elle déclenche l'alerte en interne, relaie l'information auprès des administrés et décide du déclenchement du plan territorial de sauvegarde. Elle doit aussi synthétiser et centraliser les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables, diffuser aux différents responsables les consignes et informations reçues de la préfecture. Elle maintient aussi en permanence une liaison avec le centre opérationnel de la préfecture et conserve une vision globale de la situation. Elle peut procéder à des réquisitions si nécessaires.

LE POSTE DE COMMANDEMENT

Dès qu'il réceptionne l'alerte, le poste de commandement évalue la situation

et les besoins, avertit l'ensemble des responsables et constitue les équipes de terrain selon les besoins et l'organisation prévue. Il donne les directives aux équipes de terrain en fonction des priorités identifiées, coordonne les actions. Il suit en temps réel les actions et les décisions. Il doit aussi anticiper les besoins de la phase suivante par une analyse de la situation.

L'ÉQUIPE COMMUNICATION

Elle diffuse l'alerte et l'information y compris aux agents à Paris et vérifie immédiatement la disponibilité des moyens humains et matériels. L'équipe de communication réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, assure la liaison avec les chargés de communication de la préfecture et la Cellule de crise à Paris. Elle gère les sollicitations médiatiques et participe à l'information des administrés. Une fois l'événement terminé, l'équipe de communication assure la communication post urgence et assure l'information des médias sur la gestion de la crise.

LES ÉQUIPES D'INTERVENTION

Lorsque l'alerte est déclenchée, les équipes d'intervention doivent aussitôt vérifier la disponibilité des moyens humains et matériels, informer les gestionnaires réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone...) et les chantiers en cours.

En cas d'alerte : qui fait quoi à la Collectivité ?

Elles doivent planifier les interventions (y compris post-événement) et répartir les missions de chaque équipe et service. En cas de besoin, elles planifient l'ouverture des étangs.

A l'approche du phénomène, elles doivent terminer de sécuriser les zones dangereuses, les containers existants, superviser les intervenants extérieurs et s'assurer de l'information de l'ensemble des chantiers en cours. Après le phénomène, elles assurent les actions urgentes : maintien de réseaux publics, déblaiement et nettoyage des routes, gestion des déchets, etc.

L'ÉQUIPE LOGISTIQUE

Son rôle principal est de s'assurer que l'ensemble de la population vulnérable et des hébergeurs touristiques soient informés de l'alerte. Elle doit aussi organiser la mise en œuvre de toutes mesures de protection de la population (mise à l'abri, évacuation...) et l'approvisionnement en eau potable et denrées de subsistance aux personnes accueillies aux abris. En cas de besoin, elle peut mobiliser les associations de secourisme.

PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE – Fiches « Information »

FI-1 Caractéristiques du Territoire

Saint-Martin est une île de 90 km² située au nord de l'arc antillais, à 323 kilomètres de San Juan/Porto Rico, 260 kilomètres de Pointe-à-Pitre/Guadeloupe et à environ 100 kilomètres de la mer. Elle est partagée en deux zones géographiques par la mer, Saint-Martin, au nord et l'état autonome du royaume des Pays-Bas, au sud.

Les enjeux

- Humains : en partie française, une population totale de 36 000 habitants (décret n°2019-1546 du 30/12/2019).
- Economiques : 5 262 entités économiques en activité (CCISM 2018).
- Environnementaux : une Réserve naturelle d'environ 10 000 hectares.

PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE – Fiches « Information »

FI-2 Les cartes des aléas

Il n'existe aucun système de prévention des risques naturels. Les différents aléas peuvent être cumulés.

- Les Médias (radios, TV, Internet)
- Des mégaphones
- Les haut-parleurs des véhicules

L'alerte des populations consiste à informer la population en appliquant les consignes de sécurité, tout au long de la phase de l'alerte, et d'accompagnement levée.

Message :

- Nature de l'accident
- Consignes de sécurité
- Evolution de la situation

Téléchargeables sur www.saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Direction de la Tranquillité Publique et de la Prévention des Risques Majeurs
Téléphone : 05 90 52 27 30 / Contact : Christophe LIEB ou ILLIDGE-JENKINS Mélodie
christophe.lieb@com-saint-martin.fr / melodie.illidge-jenkins@com-saint-martin.fr

PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE – Fiches « Information »

FI-5- Schéma général de l'alerte

Dans la majorité des cas, l'alerte est envoyée au Président par le Préfet via différents moyens selon l'événement : appel téléphonique, mail, SMS, fax...

Concernant le traitement de l'alerte, il convient avant tout de s'assurer que le Président a bien reçu l'alerte car il a la responsabilité de la relayer, selon la situation, à tout ou partie des élus et du personnel territorial.

La diffusion comprend deux aspects :

- L'alerte des membres de l'organisation territoriale,
- L'alerte des populations.

PLAN TERRITORIAL DE SAUVEGARDE – Fiches « Information »

FI-6 - Les moyens d'alerte des populations

Les sirènes SAIP

Le SAIP est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités. Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave imminent ou en cours. Elle doit alors adopter un comportement réflexe de sauvegarde. Son déclenchement et le contenu du message sont réservés à une autorité chargée de la protection générale de la population, de l'ordre public et de la défense civile. Sur le terrain, cette compétence est détenue par le maire et le préfet. Les systèmes d'alerte et d'informations aux populations (SAIP) permet d'avertir d'une zone donnée, d'un danger imminent et de l'informer sur la nature du risque et le comportement à tenir.

Les différentes alertes

- Le signal d'alerte**
Son modulé de trois séquences de 1 min 41 s séparées par un silence de 5 s.
- Le signal de fin d'alerte**
Un signal continu de 30 s.
- Le signal d'essai mensuel**
Son modulé pendant 1 min 41 s.

L'île de Saint-Martin possèdera prochainement des sirènes SAIP. La première phase est en cours de réalisation. En effet, trois sirènes seront implantées dans les secteurs de Marigot, Grand-Case et Quartier d'Orléans. Trois à quatre sirènes seront implantés sur le reste de l'île lors de la phase 2 afin de couvrir la majorité du territoire.

L'Alerte SMS

La Collectivité de Saint-Martin s'est dotée d'un système d'alerte par SMS. Cela permet d'avertir un plus grand nombre de personnes d'un événement imminent.

Objectifs du système d'alerte SMS :

- Alerte sur un événement ou un incident,
- Permettre l'information courante

L'inscription se fait sur le site de la Collectivité de Saint-Martin. (<http://www.com-saint-martin.fr/alerte-sms.html>)

Direction de la Tranquillité Publique et de la Prévention des Risques Majeurs
Téléphone : 05 90 52 27 30 / Contact : Christophe LIEB ou ILLIDGE-JENKINS Mélodie
christophe.lieb@com-saint-martin.fr / melodie.illidge-jenkins@com-saint-martin.fr

MAJ : 9 juillet 2021



instructions in English [click here](#)



Nettoyez, sécuriser les abords de la maison, de votre jardin, élaguez les arbres situés à proximité.



Évacuez les gros encombrants (tôles, planches, ferraille) qui pourraient devenir des projectiles dangereux lors de vents forts.

Vérifiez et si besoin consolidez la toiture de votre maison, l'accrochage des tôles (remplacer ou ajouter des vis tous les 50 cm).



Vérifier les volets en absence desquels prévoyez des protections de contreplaqué pour protéger vos fenêtres et baies vitrées.

Consolidez la maison au niveau de ses issues (portes, fenêtres).



Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales (chenaux, gouttières).

Si vous vivez dans une zone inondable, veillez à préparer à l'avance un système de protection qui permettra d'atténuer la pénétration de l'eau dans votre habitation (plaques en métal, sacs de sable, silicone).

Désignez une pièce sûre, sans fenêtre ou porte qui donne sur l'extérieur au cas où votre maison venait à être fragilisée.



Organisez le cas échéant votre évacuation. Choisissez la maison d'un ami ou d'un membre de votre famille et parlez-lui en dès maintenant.



Constituez et stockez, en lieu sûr, une réserve alimentaire suffisante et de longue conservation : riz, conserves, sucre, huile, biscuits... de la nourriture pour les animaux et le bébé.



Vérifiez vos assurances (habitation, voiture...).



Prévoyez une réserve d'eau potable pour la famille pour plusieurs jours (au moins 10 litres par personne).



Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et outils susceptibles d'être utilisés après un cyclone : hache, scie, clous, marteaux, bâches, contreplaqués...



Prévoyez un poste de radio, des lampes électriques avec une réserve de piles voire même un groupe électrogène avec une petite réserve de carburant.



Disposez d'une trousse de premier secours : pansements, désinfectant, coton hydrophile, compresses, sparadrap... et vos médicaments si vous suivez un traitement médical.

Se préparer, c'est se protéger !

Assurez-vous que vous et votre entourage connaissez bien les consignes de sécurité.

Recevoir les alertes par SMS

Les citoyens doivent s'inscrire pour recevoir les messages.

Mi 2018 la Collectivité a créé un nouveau système d'alerte via SMS. En cas d'événement majeur, la COM envoie aux personnes un message d'alerte et les consignes à suivre.

Conformément à la loi, c'est au citoyen de faire la démarche d'inscription. Il doit ainsi remplir le formulaire en ligne sur le site de la COM (nom, prénom, quartier, numéro de mobile) et ne pas oublier de cocher la case autorisant la COM à envoyer un message sur son téléphone portable.



Flashez
QRcode



[Ou cliquez ici pour s'inscrire.](#)

Alerte physique

Le territoire a été réparti en secteurs, avec des responsables de l'alerte dans ces zones via des patrouilles de véhicules : gendarme, police aux frontières, police territoriale ainsi que l'usage de mégaphones et des messages d'alerte préenregistrés en français, anglais, espagnol et créole haïtien.

La préfecture a aussi mis en place une alerte SMS afin d'envoyer des messages aux collectivités, à l'ensemble des institutionnels et des acteurs du territoire ; la population n'est en revanche pas destinataire.



PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Abonnez-vous
à l'**ALERTE SMS**
de la Collectivité
pour recevoir
les vigilances *en temps réel* !

Les informations recueillies vous permettent de recevoir une **alerte immédiate** en cas d'évènement naturel (ouragan - séisme - tsunami, etc.) de la Collectivité de Saint-Martin.



instructions in English [click here](#)

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Les abris cycloniques

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 1 500 PLACES ET À TERME DE 3 000

Après le passage de l'ouragan Irma, la Collectivité a été contrainte de condamner certains abris, parmi lesquels l'école Aline Hanson à Sandy Ground car elle est implantée dans une zone submersible ou certaines églises dont les structures n'étaient pas fiables. Aujourd'hui, la COM dispose de 7 sites capables d'accueillir la population en cas de cyclone ; ces sites dits abris cycloniques ont une capacité totale de 1 500 places et sont répartis sur l'ensemble du territoire.

■ Abri médicalisé

L'objectif de la COM est de disposer d'une capacité d'accueil de 3 000 places. Pour ce faire, il est prévu que les deux futurs collèges 600 et 900 à Quartier d'Orléans et à la Savane soient aussi des abris. De même que le bâtiment qui abritera la prochaine médiathèque à Concordia. Deux espaces sont prévus au rez-de-chaussée : un abri dit classique et un abri médicalisé dont les capacités d'accueil respectives sont de 270 et 60 places. L'abri médicalisé a été conçu en concertation avec les médecins de l'hôpital et permettra d'accueillir les personnes qui sont hospitalisées à domicile notamment.

■ Autonomie complète

Les résidents qui ne se sentent pas en sécurité chez eux peuvent aller par leurs propres moyens dans l'abri le plus proche de chez eux. Lors de l'alerte rouge, un ramassage sera toutefois proposé pour les personnes ne pouvant se déplacer. Chaque abri aura «une autonomie complète» et pourra assurer la survie de 100 personnes pendant 96 heures.

La COM a commandé sept conteneurs d'urgence, qui seront installés à proximité de chaque abri au moment du déclenchement de l'alerte rouge ; chaque conteneur comprenant des denrées et autres équipements nécessaires.





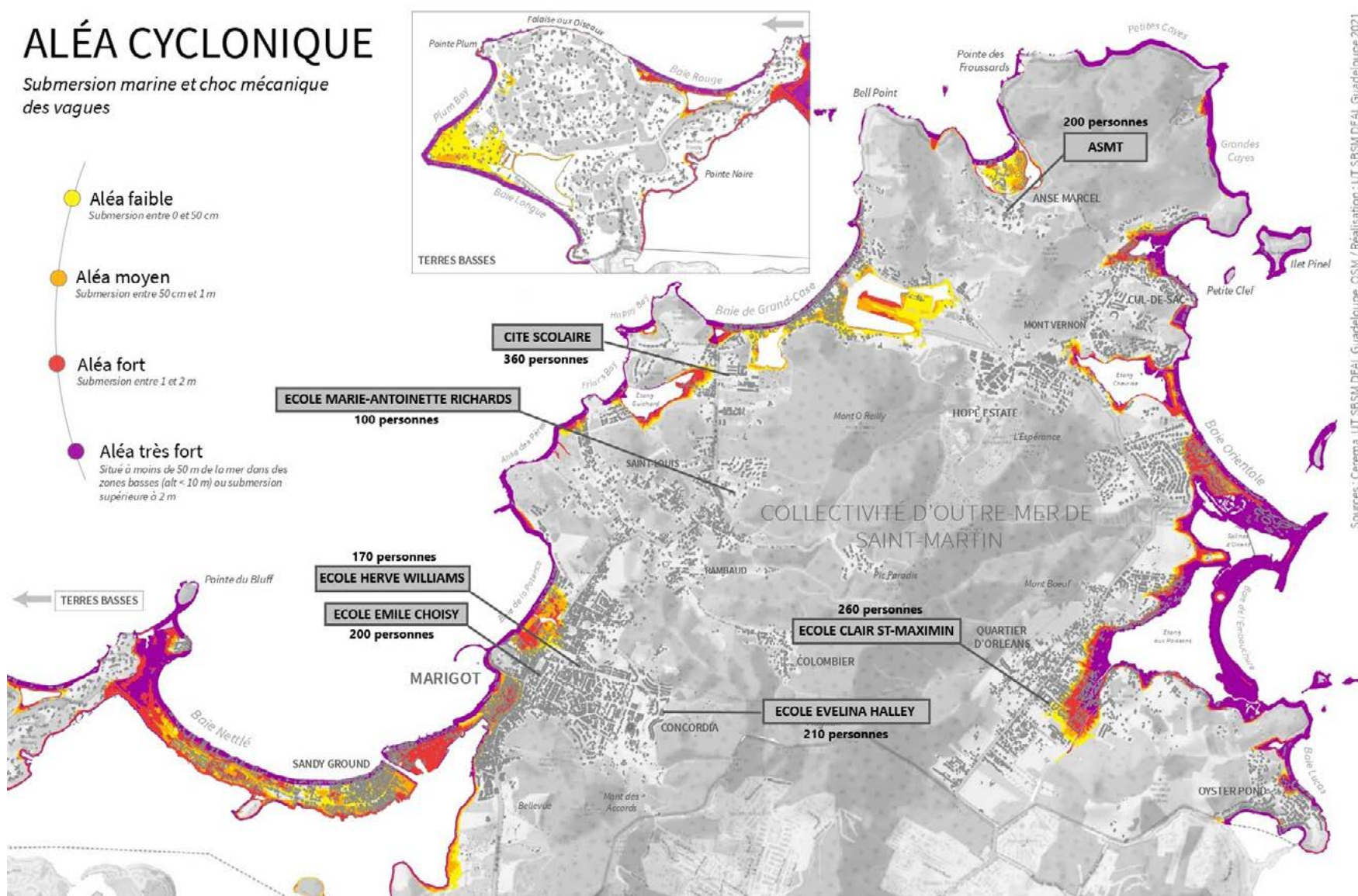
LA LISTE DES ABRIS CYCLONIQUES

En cas d'approche de cyclone, à l'annonce d'une **vigilance ROUGE**, rejoignez votre habitation ou l'abri le plus proche de chez vous.

NOM DE L'ETABLISSEMENT	CAPACITE D'ACCUEIL
SECTEUR DES TERRES BASSES À MORNE VALOIS 3 ABRIS	
Ecole Evelina Halley (Rue Jean-Luc Hamlet, Concordia)	210 personnes
Ecole Hervé Williams (Route du Spring, Concordia)	170 personnes
Ecole Emile Choisy (Rue Leopold Mingau, Concordia)	200 personnes
SECTEURS DE CRIPPLE GATE À RAMBAUD 1 ABRIS	
Ecole Marie-Antoinette Richards (Rambaud)	100 personnes
SECTEURS DE LA SAVANNE À LA BAIE ORIENTALE 1 ABRIS	
Cité scolaire (La Savane, Grand Case)	360 personnes
SECTEURS DE ANSE MARCEL À CUL DE SAC 1 ABRIS	
ASMT (Privilège, Anse Marcel)	200 personnes
SECTEURS DE QUARTIER D'ORLÉANS À OYSTER POND 1 ABRIS	
Ecole Clair Saint-Maximin (Rue Corossol, Quartier d'Orléans)	260 personnes

ALÉA CYCLONIQUE

Submersion marine et choc mécanique des vagues



Sources : Cerema, UT SBSM DEAL Guadeloupe, CSM / Réalisation : UT SBSM DEAL Guadeloupe 2021

PROCÉDURES D'ÉVACUATION VERS LES ABRIS

La Collectivité dispose de 7 abris sécurisés ([lire ici](#)) sur son territoire pour accueillir les personnes qui ne souhaitent pas rester chez elles lors du passage d'un phénomène météorologique. Quelle que soit l'intensité du phénomène, les abris sont ouverts dès le déclenchement de l'alerte rouge.

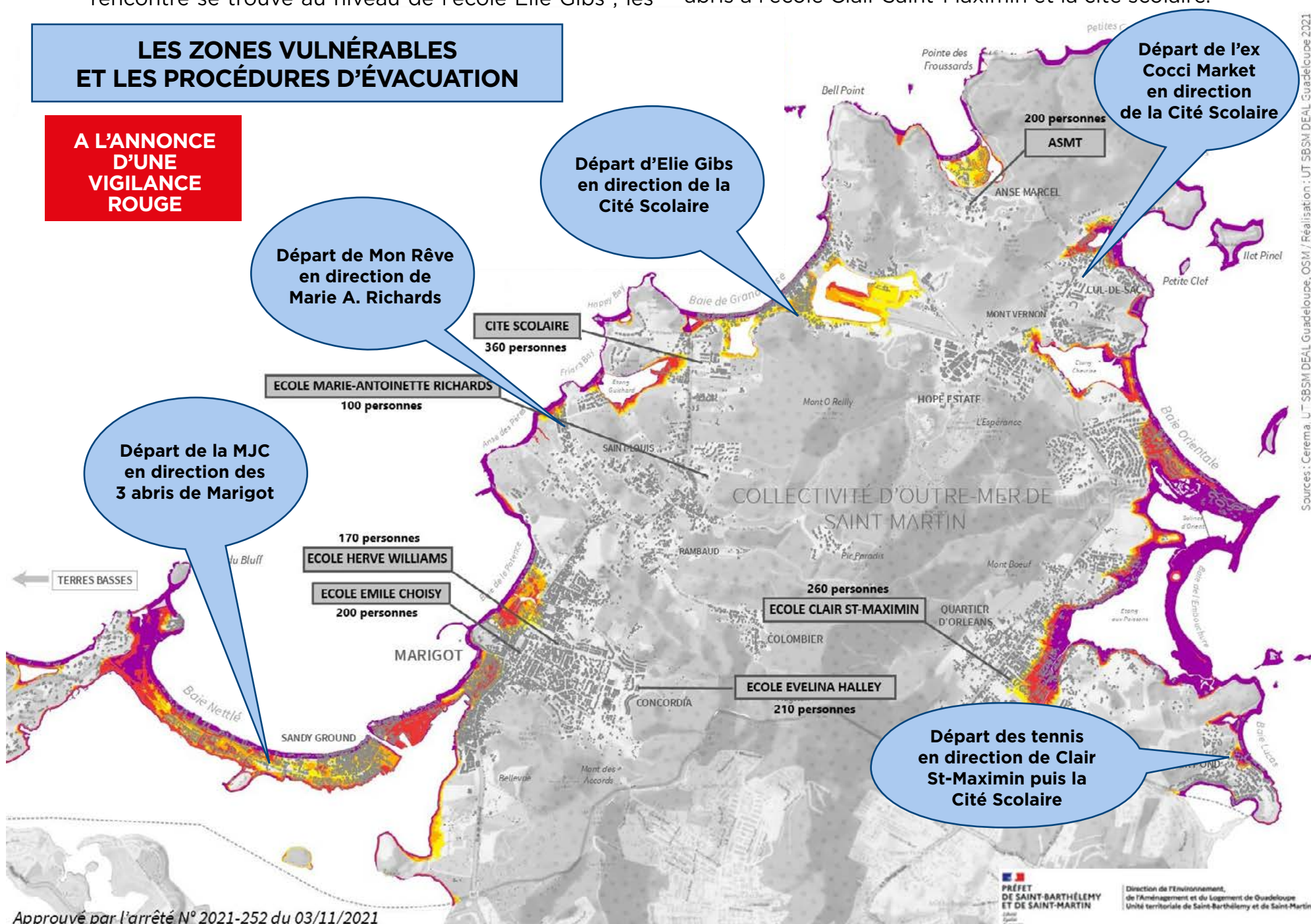
La Collectivité propose également un service de transport des personnes intéressées par rejoindre un abri et qui ne peuvent s'y rendre par leurs propres moyens. Elle sélectionne en amont une entreprise selon la procédure des marchés publics, pour intervenir en cas de besoin. Les lieux de rassemblement et de ramassage sont prédéfinis. Après l'ouragan, les personnes seront ramenées aux mêmes endroits.

[Lire ici](#), ce dont les personnes doivent prendre avec elles.

- **Pour la zone Terres Basses / Baie Nettle / Sandy Ground**, le point de rencontre se trouve au niveau du parking de l'ancien centre culturel ; les personnes seront ensuite redirigées vers l'un des trois abris à Marigot.
- **Pour la zone Cripple Gate / Rambaud**, le point de rencontre se trouve au niveau de Mon rêve ; les personnes seront ensuite redirigées vers l'abri à l'école Marie-Antoinette Richards.
- **Pour la zone de la Savane Grand Case**, le point de rencontre se trouve au niveau de l'école Elie Gibs ; les personnes seront ensuite redirigées vers l'abri à la cité scolaire.
- **Pour la zone Anse Marcel / Cul de Sac / Mont Vernon**, le point de rencontre se trouve au niveau de l'ex supérette Cocci Market sur la route de Cul de Sac ; les personnes seront ensuite redirigées vers l'abri à la cité scolaire.
- **Pour la zone Quartier d'Orléans / Oyster Pond**, le point de rencontre se trouve au niveau des terrains de tennis ; les personnes seront ensuite redirigées vers les abris à l'école Clair Saint-Maximin et la cité scolaire.

LES ZONES VULNÉRABLES ET LES PROCÉDURES D'ÉVACUATION

A L'ANNONCE D'UNE VIGILANCE ROUGE



CONSIGNES D'UTILISATION D'UN ABRI SÛR

Si vous prévoyez d'occuper un abri sûr vous devez :

Vous munir de quelques provisions telles que :

- briques de jus et/ou de lait
- pain, biscottes, biscuits
- barres énergétiques, barres de chocolat...

Vous munir de matériels utiles tels que :

- effets personnels (nécessaire de toilette, serviette, rechange, couverts...)
- draps ou couvertures
- une trousse de secours
- lampe de poche et transistor à piles

Penser à amener :

- vos pièces d'identité
- vos documents importants
- vos médicaments et la prescription en cas de traitement médical en cours
- votre carnet de santé et/ou de vaccination

Si vous avez des enfants en bas âge prévoir tout le nécessaire :

- alimentaire (lait, biberon, petits pots...)
- de confort (cuvette en plastique, produits de toilette, change...)
- médical (traitement en cours d'urgence)

Si vous suivez un traitement médical lourd ou si vous avez des problèmes de santé importants :

- vous rapprocher de votre médecin traitant ou de l'hôpital qui jugera de la conduite à tenir

Lorsque vous quittez votre domicile :

- prévenir vos voisins, famille et amis de votre destination
- sécuriser au mieux votre logement (couper l'électricité et le gaz, rentrer les objets mobiles...)



Attention

Dans un abri sûr :

- les règles de vie en société **sont de rigueur** (civisme, hygiène, convivialité, respect de l'autre)
- l'alcool et le tabac **sont interdits**
- l'usage de feu, d'armes ou d'objets tranchants est **à proscrire**
- le confinement est obligatoire et s'applique à tous
- les responsables désignés par la Collectivité sont les **seuls interlocuteurs** du Poste de Commandement
- la présence d'agents de Police Territoriale sera envisagée pour le bon ordre et la sécurité

Trois sirènes ont été installées à Saint-Martin

Suite au passage de l'ouragan Irma en septembre 2017, l'Etat a réfléchi à l'intérêt d'installer en outre-mer des systèmes d'alerte et d'information des populations (SAIP) – appelés communément sirènes – pour alerter les habitants en cas de danger. Contrairement à en métropole, les territoires ultramarins n'ont jamais été dotés de ces outils qui étaient, à l'origine, destinés à prévenir les populations d'une menace aérienne après la seconde guerre mondiale.

L'année dernière, l'Etat a acquis trois sirènes pour le territoire de Saint-Martin. Il les a fournies à la Collectivité à qui il est revenu de les installer. Les trois sirènes ont été installées par la société Eiffage à Marigot, Grand Case et Quartier d'Orléans. Des tests sont réalisés mensuellement, afin de veiller au maintien du bon fonctionnement des systèmes d'alerte. Comme en France métropolitaine, ces tests ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi.

Les sirènes sont déclenchées à distance selon une décision du Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), instance de commandement de gestion des crises de la sécurité civile, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Elles peuvent être déclenchée depuis Paris ou localement par le préfet ou le président de la COM.

Si ces trois premiers dispositifs ont été financés par l'Etat, la Collectivité envisageait d'en acquérir au moins deux autres pour en installer dans les secteurs de Sandy Ground/Baie Nettle et Cul de Sac/Anse Marcel.



LE SAVIEZ-VOUS



2100 CATASTROPHES EN AMÉRIQUE ET DANS LA CARAÏBE EN 51 ANS

Entre 1970 et 2021, plus de 11 778 catastrophes imputables à des aléas météorologiques, climatiques et hydrologiques ont été enregistrées dans le monde, entraînant la mort de plus de 2 millions de personnes et des pertes économiques à hauteur de 4300 milliards de dollars américains selon les données actualisées de l'organisation météorologique mondiale.

En Amérique du nord et centrale ainsi que dans la Caraïbe, 2107 catastrophes ont été recensées, elles ont entraîné la mort de 77 454 personnes et 2000 milliards de dollars américains de pertes économiques. 46 % des dommages économiques causés dans le monde entre 1970 et 2021 l'ont été dans cette région, principalement aux Etats-Unis (39 % des économiques mondiales enregistrées durant cette période).

La plupart de ces pertes ont été attribuées à des catastrophes liées à des tempêtes, et plus particulièrement à des cyclones tropicaux..

(source : organisation météorologique mondiale)

CAT NAT : LES OUTRE-MER REPRÉSENTENT 1,7 % DES COTISATIONS DU RÉGIME

Le coût des événements Outre-mer représente 10,3 % du montant de la sinistralité du marché français pour seulement 1,7 % des cotisations du régime sur la période 2000-2021. Ce pourcentage de la sinistralité tombe à 2,7 % si l'on exclut les événements Irma et Maria de la période du calcul.

En effet, l'année 2017 est de loin la plus sinistrée dans ces territoires (68 % de la sinistralité 2017) avec les cyclones Irma et Maria. Les autres exercices sont marqués par le cyclone Dean en 2007 (282 M€), les cyclones Maryline et Luis en 1995 (235 M€), le cyclone Lenny en 1999 (101 M€), tous ces cyclones ayant touché les Antilles, le cyclone Dina à La Réunion en 2002 (163 M€), le séisme des îles des Saintes en Guadeloupe en 2004 (95 M€) et le séisme de 2007 en Martinique (75 M€). *(Source : CCR)*

PARTIE 3

JE PROTÈGE MA MAISON

🔗 PAGE 31

LE MOT DU PRÉSIDENT
LOUIS MUSSINGTON

🔗 PAGE 32

SE PRÉPARER,
C'EST AUSSI ANTICIPER

🔗 PAGE 33

QUE DOIS-JE FAIRE AU DÉBUT
DE LA SAISON CYCLONIQUE ?

🔗 PAGE 34

COMMENT ÉLAGUER UN ARBRE
PROCHE D'UN FIL ÉLECTRIQUE

🔗 PAGES 37-38

LOCATAIRE - PROPRIÉTAIRE :
LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN

🔗 PAGE 43

QUE COUVRE MON ASSURANCE ?

🔗 PAGE 44

QU'EST CE QUE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE ?

*cliquez sur le numéro de page
pour accéder directement à l'article*

consultez les
CONSEILS DES PRO...

*cliquez
sur l'icône*



ASSURANCE

Allianz 



IMMO

EMOTION
CARIBBEAN REAL ESTATE



JARDIN



Le mot du président Louis Mussington



(crédit photo : COM)

La saison cyclonique a démarré le 1^{er} juin et s'achèvera le 30 novembre. Durant cette période, la vigilance est le maître mot.

Se préparer, c'est faire les stocks nécessaires au tout début de la saison pour ne pas être en difficulté en cas d'alerte. Il vous est donc demandé d'utiliser les mois de juin et juillet pour préparer vos stocks d'eau, de nourriture et de matériel d'urgence.

Vous devez vérifier la solidité de votre toiture, élaguer vos arbres, nettoyer vos jardins, évacuer vos déchets lourds, pour être prêts au moment du pic de la saison, d'août à octobre.

Ce sont des gestes que beaucoup d'entre vous connaissent et exécutent chaque année mais je veux aussi sensibiliser les nouveaux arrivants à la nécessité de se préparer et de s'informer sur ces phénomènes météorologiques.

Pensez également à assurer vos biens matériels, dès maintenant.

L'ouragan Irma et ses conséquences dramatiques sont encore bien présents dans nos mémoires. Nous savons combien la préparation est importante lorsqu'un ouragan de cette ampleur approche de nos côtes.

Cette année, les prévisions annoncent jusqu'à 4 ouragans majeurs, 7 ouragans et environ 14 tempêtes tropicales dans la zone atlantique, il est donc crucial de se préparer, suffisamment à l'avance.

Je sais pouvoir compter sur votre responsabilité et votre civisme à tous.

Soyez vigilants, restez connectés aux actualités tout au long de la saison, et surtout préparez-vous à l'avance.

Une population préparée sera toujours plus forte face aux catastrophes naturelles.

Se préparer, c'est aussi anticiper

Etre prêt pour l'arrivée d'un cyclone ne signifie pas uniquement avoir mis en sécurité sa maison quelques heures plus tôt.

A quelques heures de l'arrivée d'un cyclone, il est recommandé de mettre en sécurité sa maison, par exemple de retirer la parabole du toit, de poser des planches de bois ou de métal sur les ouvertures de son habitation, de ranger tout objet pouvant devenir un projectile, etc.

Certaines tâches ne peuvent en effet être accomplies qu'à quelques heures de l'arrivée d'un phénomène. En revanche, un nombre certain d'actions peut aussi être anticipé. Voire doit être anticipé.

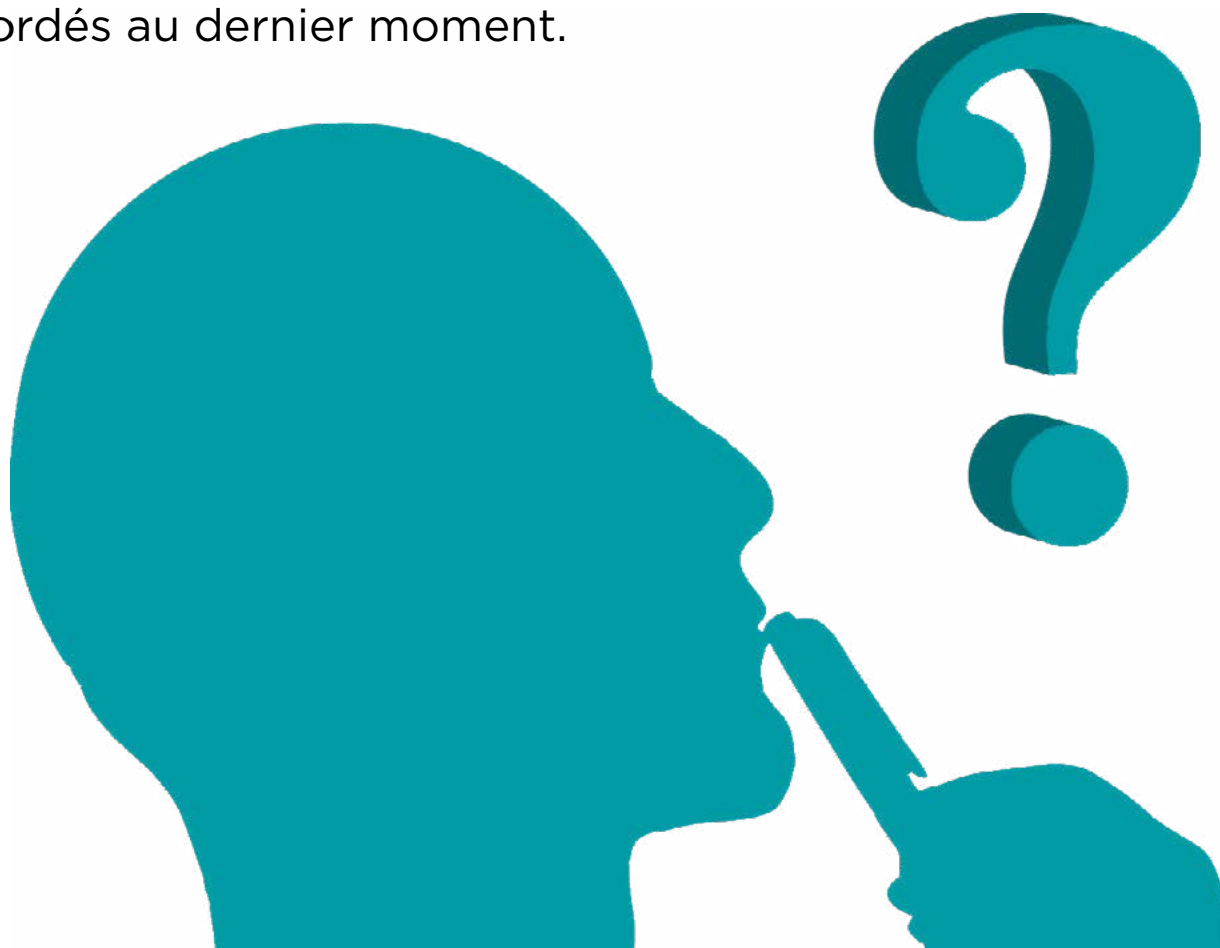
Parmi les comportements à adopter le plus tôt possible, ceux de constituer un stock alimentaire, l'achat des matériaux pour sécuriser la maison, l'entretien de son jardin, etc.

L'intérêt d'anticiper est double. D'une part cela permet aux citoyens de moins paniquer et de s'affoler à l'annonce de la première vigilance, d'autre part cela permet aux supermarchés, magasins de bricolage et autres de gérer les stocks de marchandises.

Enfin, il convient d'élaguer régulièrement ses arbres et d'évacuer régulièrement ses déchets pour ne pas être débordés au dernier moment.

Rôle clé des citoyens

- Le nettoyage des propriétés
- La mise en sécurité de la famille
- Les réserves à constituer en suivant scrupuleusement les listes d'urgence
- L'organisation avec la famille et les amis en cas de phénomène



Que dois-je faire au début de la saison cyclonique ?

Élaguez les branches d'arbres situées trop près de votre maison et pouvant céder à de fortes rafales de vent

Toutes vos toitures en tôles ondulées doivent être vérifiées et solidement fixées

Retirez vos antennes de télévision

Nettoyez vos gouttières et débouchez si nécessaire les tuyaux d'évacuation d'eau non protégés

Prévoyez la protection de vos baies vitrées par des panneaux de bois amovibles

Haubanez vos toitures et vos pergolas

Vérifiez et consolidez les grillages, rambardes, portails qui délimitent votre terrain

Comment élaguer un arbre proche d'un fil électrique

Après le passage d'un cyclone, la distribution de l'électricité peut être interrompue non pas en raison de dommages causés à l'usine de production mais à cause de câbles qui ont été sectionnés par la chute d'un arbre. C'est pourquoi EDF rappelle qu'il «est nécessaire d'élaguer les arbres à proximité des lignes électriques tout au long de l'année et en particulier au début de la période cyclonique».

Une branche est considérée trop près d'un fil si elle se trouve à moins de 3 mètres des fils électriques basse tension en conducteurs nus, 5 mètres des fils électriques moyenne tension en conducteurs nus et 10 mètres des fils électriques haute tension en conducteurs nus. Si une de ces valeurs est inférieure, l'élagage devient obligatoire.

Le propriétaire doit tailler l'arbre si celui-ci est planté dans un domaine privé mais déborde sur le domaine public où le câble est ou si l'arbre, planté en domaine privé ou public, après la construction de la ligne électrique, ne respecte pas les distances réglementaires. L'élagage est à la charge du propriétaire. Si EDF se trouve contraint de réaliser cet élagage (notamment pour des raisons de sécurité), la charge financière sera alors répercutée auprès du propriétaire, précise EDF.

Le propriétaire doit au moins 12 jours avant le début des travaux, transmettre à EDF une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (document « cerfa » N°14434*02).

Quelques règles de sécurité à respecter

- Ne réalisez pas d'élagage aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'EDF-
- Ayez recours à des entreprises spécialisées
- Ne touchez jamais une branche en contact ou très proche d'une ligne
- Ne vous approchez pas ou n'approchez pas des objets situés à moins de trois mètres d'une ligne
- Toute personne constatant qu'un arbre menace de tomber sur une ligne électrique doit prévenir le plus rapidement possible EDF au 0800 333 974

[Téléchargez ici](#)

[la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux](#)

Si l'arbre est sur le domaine public, le propriétaire est la collectivité, sauf s'il a été planté avant la construction de la ligne, auquel cas les travaux d'élagage appartiennent à EDF.

Le propriétaire de l'arbre est responsable des dégâts causés.

CONSEILS DE PRO...

jardinier

C'est la saison cyclonique : pensez à **élaguer vos arbres** !

Sécuriser sa maison doit faire partie des priorités de la population en période cyclonique. Si cette mesure passe par le rangement de tout objet pouvant se transformer en projectile, elle passe aussi par l'entretien de son jardin.

LA MEILLEURE PRÉCAUTION : L'ÉLAGAGE DES ARBRES

Jardinia, présent sur l'île depuis plus de 30 ans, nous explique l'importance d'entretenir son jardin. Les branches qui volent peuvent causer des dommages à nos biens (habitation, véhicule...) ou à ceux de votre voisinage. Il est donc recommandé de tailler les arbres, surtout ceux qui sont proches des maisons et des câbles. Vous limiterez non seulement la prise au vent, mais vous empêcherez aussi aux feuilles de boucher les gouttières et favoriserez l'écoulement des eaux pluviales.

L'élagage permet également aux arbres d'être dans des conditions optimales pour supporter les vents et les pluies.

L'ÉLAGAGE, À RÉALISER SEUL OU AVEC UN PROFESSIONNEL ?

Si un particulier peu tailler un petit arbre, il est préférable qu'il fasse appel à un professionnel lorsqu'il s'agit d'un arbre de grande taille. Il faut alors non seulement être équipé du matériel adéquat, mais aussi appliquer certaines règles de sécurité.

L'élagage doit être fait de la meilleure façon possible, tant pour éviter tous dangers, mais aussi pour que l'arbre soit bien soigné. En effet, il faut tenir compte de sa variété, de son implantation ou encore de son âge. Mal taillé, un arbre peut développer des maladies ou le cas échéant mourir. De plus une taille régulière assurera sa vitalité et sa longévité.

Un professionnel est ce qu'il vous faut pour effectuer l'abattage et l'élagage de vos espaces verts dans les règles de l'art.

Contactez votre spécialiste

Jardinia

06 90 61 68 60

email : pierre@jardinia.net



**ELAGUER DES ARBRES
NÉCESSITE UNE FORMATION
ET UNE EXPÉRIENCE**



**! N'OUBLIEZ PAS DE CUEILLIR
LES FRUITS AUX ARBRES**

Au service de vos jardins depuis 1986



Une équipe de 10 jardiniers professionnels



CRÉATION



ENTRETIEN



ARROSAGE AUTOMATIQUE



ELAGAGE



TERRASSEMENT

Contactez-nous!

pierre@jardinia.net - 06 90 61 68 60

Locataire – propriétaire : les responsabilités de chacun

En louant un bien, un propriétaire a des devoirs et responsabilités de même que le locataire. Si le logement subit un sinistre lors du passage d'un cyclone, chacun doit accomplir des démarches.



Cela peut paraître évident mais ce n'est pas toujours mis en pratique à Saint-Martin : lorsqu'un propriétaire loue son bien à une personne, il doit rédiger un bail en bonne et due forme et le faire signer au locataire avant que celui-ci n'emménage.

En emménageant, le locataire a également l'obligation de souscrire à une assurance logement et de fournir l'attestation au bailleur. Si vous passez par une agence immobilière, ce document est l'une des pièces demandées par le professionnel. Cette assurance couvre des dégâts que le locataire peut causer au logement ainsi que les dégâts causés à ses effets personnels par un sinistre, notamment un cyclone. Elle est indépendante de celle souscrite par le propriétaire, celle-ci couvre les dégâts causés au bâtiment en lui-même.

A noter...

Pensez à télécharger ou à disposer facilement de vos dernières d'électricité, internet et eau. Ainsi, si le compteur est endommagé, vous retrouverez facilement votre numéro client, d'abonné pour faire une réclamation des services compétents. Si vous êtes en location et que les charges sont comprises dans le loyer, demandez ces renseignements au propriétaire.

Après un cyclone, le locataire doit faire une déclaration de sinistre auprès de sa compagnie d'assurance et en avertir le propriétaire qui doit également faire une déclaration de son côté. Concernant l'indemnisation, tout dépend du contrat d'assurance habitation souscrit par le locataire et le propriétaire pour son bien. Enfin, si après un cyclone, seule une partie du logement est habitable, le locataire peut demander une réduction du loyer au propriétaire. Le montant est fixé par ce dernier.

Le propriétaire devra stipuler par écrit le nouveau montant du loyer et préciser la période durant laquelle cette réduction s'applique, dans un avenant au bail, document qui doit être signé par les deux parties.

Travaux d'entretien : qui fait quoi ?

Si un propriétaire loue un bien avec jardin, vous avez l'obligation d'assurer les gros travaux d'entretien. Si votre locataire doit nettoyer les gouttières, il n'a revanche pas l'obligation de s'assurer qu'elle soit bien fixée.

Concernant le jardin, la taille des arbres appartient au locataire mais l'élagage des arbres massifs appartient au propriétaire.

Lors d'un cyclone mineur, si un arbre tombe dans votre jardin chez le voisin et endommage son véhicule ou autre bien, le propriétaire peut être tenu pour responsable.

cliquez sur l'icône

CONSEILS D'UN PRO...



Il est recommandé au locataire de prendre des photos de son logement et de ses effets et de les conserver dans un endroit sûr afin de pouvoir être efficace en cas de sinistre.



Il est conseillé de s'assurer que le propriétaire réalise les travaux d'entretien qui lui importent. Si le locataire doit effectuer les travaux d'entretien courant, les gros travaux d'entretien ne sont pas de son ressort.

A noter...

En cas de gestion de son bien par une agence immobilière, le propriétaire est invité en début de saison cyclonique à faire le point avec celle-ci sur les éventuels travaux à réaliser.

Si vous habitez en copropriété, les co-propriétaires sont invités en début de saison cyclonique à faire le point avec leur syndic sur les éventuels travaux à réaliser pour s'assurer de la protection de leur résidence. Ils peuvent demander un rapport de ces interventions au syndic.

CONSEILS DE PRO...

immobilier

Locataire, propriétaire : check liste des points à vérifier

VOUS ÊTES LOCATAIRE D'UN LOGEMENT

Vous devez protéger vos biens et sécuriser les alentours de votre logement : rangez tout ce qui peut faire office de projectiles, assurez-vous que les évacuations d'eau extérieures sont dégagées des feuilles, racines, etc..

Préparez un kit de survie et le mettre en lieu sûr ([voir la liste des courses ici](#)).

Gardez outils et équipements utiles après le cyclone dans un endroit accessible et connu de tous : hache, scie, clous, marteaux, bâches, seaux, etc.

Consolidez les portes et fenêtres par des panneaux en bois cloués. Protégez les baies vitrées, fermez ensuite solidement toutes les issues.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT

Vous devez protéger l'habitat et les biens (toiture/volet), renforcer les structures de l'habitation.

Si la Collectivité et EDF prennent en main l'élagage de certains arbres sur la voie publique et à proximité des fils électriques, les



particuliers doivent se charger de l'élagage des arbres sur leur propriété.

Toutes les réparations importantes, notamment celles dues à la vétusté, à un vice de construction ou un cas de force majeure, sont à la charge du propriétaire.

En cas de doute sur les bons gestes, vous pouvez bien entendu interroger votre gestionnaire locatif Emotion Properties Management qui saura vous orienter.



**CONSOLIDEZ LES PORTES
ET FENÊTRES PAR
DES PANNEAUX EN BOIS**

Contactez votre spécialiste

Emotion Properties Management

Grand Case **0590 77 36 36** - Baie Orientale **0590 77 38 38**
email : contact@emotion-realestate.com

EMOTION

CARIBBEAN REAL ESTATE

BE PREPARED FOR THE

STORM SEASON

TRANSACTION - GESTION - SYNDIC - CONCIERGERIE

Nos équipes sont à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de la saison cyclonique et la concrétisation de vos projets immobiliers

INFORMEZ-VOUS

CONTACT@EMOTION-REALESTATE.COM
+590 590 77 36 36 - GRAND CASE
+590 590 77 38 38 - BAIE ORIENTALE

WWW.EMOTION-REALESTATE.COM

assurance

Locataire - propriétaire : les responsabilités de chacun

Lorsqu'un propriétaire loue son logement, il est recommandé de faire le point avec le locataire sur les biens qu'il assure et sur ceux que son locataire assure. Dans les deux cas, il est également fortement conseillé de prendre des photos du logement et des effets avant le passage d'un cyclone.

AVANT L'ÉVÉNEMENT

■ Scannez ou prenez en photo vos documents administratifs :

- vos justificatifs de propriété ou contrat de location, bail
- votre pièce d'identité et celle des membres de votre foyer
- téléchargez un relevé d'identité bancaire (RIB)
- carte grise et contrat d'assurance de vos véhicules (et surtout ne pas les laisser dans la voiture pendant un cyclone)

■ Si vous avez récemment acheté un meuble ou des articles d'électroménager, si vous avez récemment changé un volet roulant ou effectué d'autres travaux dans le logement, conservez les factures. Scannez les aussi si possible.

■ Placez ces documents sous format numérique sur votre ordinateur et/ou sur une clé USB que, bien sûr, vous placerez dans un endroit sec et sûr pendant le passage d'un cyclone.



■ Prenez des photos votre logement et de vos biens : meubles, objets de valeur, bijoux, voiture, etc. Cela permettra de fournir une preuve de leur état s'ils sont endommagés pendant le passage d'un ouragan.

■ Prenez les mesures conservatoires afin d'éviter l'aggravation des dommages (bâchage de la toiture, etc.) et conservez les justificatifs des mesures d'urgence engagées (déblaiement, etc.).

■ Transmettez un état des pertes estimatif à votre assureur et vos documents administratifs.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous devez adopter le bon comportement.

■ Informez votre assureur du sinistre le plus rapidement possible.

■ Prenez des photos des dommages, si possible sous le même angle que celles prises avant l'événement pour bien montrer les dégâts.

Contactez votre agence

Allianz
Agence Bizet-Capelle

0590 87 57 00

bizetcapelle@allianz-caraibe.fr





TEMPÊTES, OURAGANS, CYCLONES...

ALLIANZ VOUS ACCOMPAGNE !

Des services d'assistance et des offres adaptées à vos besoins.

Avec vous de A à Z

ALLIANZ AGENCE BIZET - CAPELLE

43 Bd de France - Front de Mer
Marigot - 97150 Saint-Martin
Tél : 0590 87 57 00
bizetcapelle@allianz-caraibe.fr
Orias 17007177

OUVERTURE

- Du lundi au vendredi : de 8h à 13h,
après-midi uniquement sur rendez-vous
- Fermé le mercredi après-midi

Allianz 

Agence BIZET-CAPELLE

Que couvre mon assurance ?

Si vous possédez une assurance de dommages (incendie, dégât des eaux, ...) pour votre habitation, votre entreprise, vos véhicules, etc., vous bénéficiez automatiquement de la garantie catastrophe naturelle. Vous serez donc remboursé des dégâts causés par le passage d'un cyclone. Quelles démarches faut-il faire ? Éléments de réponses.

QUE COUVRE LA GARANTIE CATASTROPHE NATURELLE ?

Elle prévoit la prise en charge des dommages matériels directs causés aux biens assurés et à eux seuls et concerne :

- les bâtiments à usage d'habitation ou professionnel,
- le mobilier,
- les véhicules à moteur,
- le matériel

Les bateaux par contre ne sont pas couverts.

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE CATASTROPHE NATURELLE ?

Les assurances recommandent à leurs clients de faire des photos des biens endommagés s'ils doivent nettoyer ou procéder à des déblaiements rapidement.

Pour que la garantie catastrophe naturelle fonctionne, un arrêté interministériel doit être pris et publié au Journal officiel de la République française.

Une fois l'arrêté publié, vous avez dix jours pour déclarer vos sinistres à votre assureur et lui transmettre un état estimatif des pertes.

Ensuite, votre assureur déterminera les dommages, le plus souvent après expertise,

et vous proposera une indemnité. Il doit la verser dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle vous lui avez remis l'état estimatif de vos dommages ou de la date de publication de l'arrêté interministériel.

Que se passe-t-il si le cyclone n'est pas reconnu CAT NAT ?

Pour que le cyclone soit reconnu catastrophe naturelle par l'État, il faut des conditions météorologiques particulières ([ici pour en savoir plus](#)). S'il n'est pas reconnu, vous pouvez toutefois être indemnisé des dégâts causés selon les clauses de votre contrat d'assurance. Dans ce cas, vous devez déclarer vos sinistres à votre assureur dans les cinq jours ouvrés qui suivent le passage du cyclone.



(Source : fédération françaises des assurances)

Qu'est ce que l'état de catastrophe naturelle ?

LE CYCLONE EST-IL UNE CATASTROPHE NATURELLE ?

Même si un cyclone fait beaucoup de dégâts matériels lors de son passage, il ne sera pas forcément reconnu comme catastrophe naturelle d'un point de vue juridique. Explication.

- La catastrophe naturelle peut être déclarée lorsqu'une ou plusieurs composantes (vents, vagues, coulées de boue, submersion marine, inondations, etc.) revêtent une intensité anormale localement. Pour qu'un cyclone soit reconnu catastrophe naturelle, l'intensité du vent doit atteindre au moins 145 km/h en moyenne sur dix minutes ou 215 km/h en rafales mesuré en surface, selon la fédération française des assurances (FFA). La catastrophe naturelle est déclarée par l'État qui prend un arrêté interministériel si les conditions de reconnaissance sont réunies.
- Tous les contrats d'assurance «habitation» comprennent la garantie Cat Nat. Dès qu'un assureur accepte d'assurer vos biens (habitation, voiture, mobilier...), il est obligé de les garantir contre les dommages résultant d'une catastrophe naturelle (loi du 13 juillet 1982), sauf pour certaines constructions trop vulnérables. Selon le code des assurances sont considérés comme effets des catastrophes naturelles «les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ».
- Un assureur ne prendra en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition que vous soyez assuré contre ce type de sinistre et que l'état de catastrophe naturelle (CatNat) soit confirmé par un arrêté interministériel. Si vous en êtes victime, vous devez le déclarer auprès de votre assureur.
- Les dommages provoqués par une catastrophe naturelle sont difficiles à évaluer et leur coût peut être considérable. C'est pourquoi l'État apporte sa garantie par l'intermédiaire d'une entreprise publique, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), auprès de laquelle les sociétés d'assurances peuvent en partie se réassurer. Le législateur a aussi créé le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier. Les sociétés d'assurances alimentent ce fonds en versant 12% de la cotisation perçue au titre des catastrophes naturelles.

Sources : fédération française de l'assurance (FFA) et État.

PARTIE 4

JE ME PRÉPARE

🔗 PAGE 46

LES PERSONNES VULNÉRABLES
DOIVENT SE FAIRE RECENSER

🔗 PAGES 47-49

COMMENT LES PROFESSIONNELS
DOIVENT SE PRÉPARER

🔗 PAGE 50

QUAND DEVONS-NOUS
ARRÊTER DE TRAVAILLER ?

🔗 PAGES 51-53

LA LISTE DES COURSES :

DANS VOTRE SUPERMARCHÉ

🔗 PAGE 54

DANS VOTRE MAGASIN DE BRICOLAGE

🔗 PAGE 55

DANS VOTRE PHARMACIE

🔗 PAGES 56-57

CONSIGNES AUX PLAISANCIERS

🔗 PAGE 59

OÙ TROUVER LES INFOS ?

*cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article*

Les personnes vulnérables doivent se faire recenser

**JE SUIS UNE PERSONNE À RISQUE,
JE ME SIGNALE AUPRÈS DE LA COM**

La loi française donne obligation aux maires de constituer un registre des personnes âgées, des personnes handicapées et fragiles afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. A Saint-Martin, ce recensement se fait également auprès du pôle social de la collectivité.

Le président de la COM doit recueillir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative.

Les personnes concernées sont :

- Les personnes de 60 ans et plus résidant seules,
- Les personnes reconnues inaptes au travail,
- Les personnes handicapées.

La confidentialité des données est assurée par le secret professionnel qui lie les agents de la Collectivité désignés pour enregistrer et traiter ces données. La radiation de ce fichier se fait à tout moment sur simple demande.

L'inscription sur le fichier peut être faite par la personne concernée ou son représentant légal ou, éventuellement, par écrit.

INSCRIPTIONS

Pôle Solidarité et Familles
5 rue Léopold Mingau à Concordia

Tel. 0590 87 61 99

Comment les professionnels doivent se préparer

LA COLLECTIVITÉ RAPPELLE LES PRINCIPALES CONSIGNES À SUIVRE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Avis aux hôteliers, syndics de copropriétés

La Collectivité de Saint-Martin fait appel à leur professionnalisme et leur demande de bien vouloir engager les travaux d'élagage et de coupe des végétaux en prévision d'un phénomène cyclonique. Il leur incombe de prendre toutes les mesures nécessaires avec leurs prestataires de services pour évacuer les déchets verts, encombrants et tous déchets pouvant être dangereux en cas de vents forts vers l'éco-site de Grandes Cayes.

Déchets verts, gravats, encombrants et autres détritiques déposés à proximité des abris poubelles ou en bordure de route pourraient représenter un danger pour la population.

Il est fait appel au civisme et au sens des responsabilités de toutes les personnes concernées par la mise en œuvre de ce nettoyage.

Pour rappel...

Les dépôts sauvages de déchets ménagers, d'encombrants et de déchets verts sont interdits par la loi (article L. 541-3 du code de l'environnement) et la Brigade de l'environnement est en charge de la lutte contre les incivilités : affichages sauvages, dépôts sauvages, nuisances sonores, insalubrité.

Avis aux professionnels du BTP

Il est demandé en prévision d'un événement cyclonique de sécuriser tous vos chantiers (grue, conteneurs, matériels divers). Les déchets des artisans (déchets venant de chantiers tels que les gravats, carrelages, climatiseurs usagés, pots de peintures vides, etc.), des commerçants (cartons, emballages divers, etc.), doivent être impérativement évacués par les entreprises vers l'éco-site de Grandes Cayes. Selon le niveau de vigilance, il pourra être demandé de démonter certains équipements (grues, etc.)

Avis aux gérants de garages et mécaniciens

En ce début de saison cyclonique, des mesures d'hygiène et de sécurité s'imposent. Le Comité d'Organisation des secours rappellent aux garagistes, mécaniciens, tôliers, que l'enlèvement aux environs de leur établissement de tous déchets métalliques pouvant être dangereusement mortels, en cas de vents forts, est un geste essentiel.

Ces mesures préventives doivent être prises dès les premières phases de vigilance dans l'éventualité du passage d'un phénomène cyclonique.

Il est fait appel au civisme et au sens des responsabilités de toutes les personnes concernées par la mise en œuvre de ce nettoyage.

Avis aux gérants de stations-service

Il est porté à l'attention des propriétaires et gérants de stations-service que dès la phase de vigilance rouge, il leur appartient de procéder à la fermeture de leur établissement et à la mise hors service de tout distributeur automatique de carburants.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, la vente d'essence en jerrycane doit être limitée et ne pas dépasser les 10 litres. La sécurité publique ainsi que l'organisation du Plan Territorial de Sauvegarde relèvent de la coopération et bonne volonté de tous. La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre compréhension.

Avis aux agences immobilières

La Collectivité de Saint-Martin fait appel à leur professionnalisme et leur demande de bien vouloir l'aider à faire respecter la propreté de l'île. Les agences qui assurent le syndic de copropriétés, doivent faire évacuer les déchets issus de leurs activités jusqu'à l'éco-site de Grandes-Cayes Cul de Sac.

En aucun cas, la Collectivité n'intervient à l'intérieur des lotissements pour la collecte de ce type de déchets. En cas de gros dégâts causés par un mauvais temps engendrant ainsi de très grandes quantités de déchets verts ou autres, merci de faire parvenir à nos services, dans les plus brefs délais, un plan définissant un périmètre de dépôt situé à proximité du domaine public pour entreposer les déchets qui pourraient être enlevés par la Collectivité.

CONTACTS ET HORAIRES

Ecosite : 05 90 87 25 47

Du lundi au vendredi : 06h-16h

Samedi : 06h00-12h00.

Déchèterie : 05 90 87 79 48

Du lundi au samedi de 10h à

18h. (Sites gratuits pour les particuliers).

Service environnement de la

Collectivité : 05 90 52 27 30

Du lundi au vendredi de 8h à 15h

PRÉPARER SA TPE EN VUE DE LA SAISON CYCLONIQUE



AVANT
LA SAISON
CYCLONIQUE

Cliquez ici pour consulter les précautions qui peuvent aider à préparer votre petite entreprise.

QUAND
UNE TEMPÊTE
APPROCHE

Cliquez ici pour consulter les étapes à suivre pour protéger vos locaux.

APRÈS LA
TEMPÊTE

Cliquez ici pour consulter les conseils pouvant aider à démarrer rapidement le processus de récupération.

Source : U.S SMail Business Administration

Quand devons-nous arrêter de travailler ?

Rester chez soi en cas de cyclone est une évidence. Serez-vous payé ? Que dit la loi ? Éléments de réponse.

Le salarié qui est dans l'impossibilité de se rendre au travail ou d'arriver à l'heure en raison d'une intempérie ne peut pas être sanctionné par son employeur. C'est le cas par exemple en cas d'impraticabilité des routes suite à des inondations. On parle alors de force majeure. Toutefois le salarié doit le prouver et être de bonne foi. Il doit montrer qu'il n'avait aucun moyen pour venir travailler (pas de transport en commun, etc.). De même, s'il ne peut faire garder son enfant et que les écoles sont fermées, il peut rester chez lui. Par contre il est tenu d'en informer son employeur.

L'employeur n'est pas obligé de rémunérer le temps d'absence du salarié qui n'a pas pu venir travailler dans les conditions citées précédemment, sauf convention ou accord collectif plus favorable. Il est aussi possible pour le salarié de poser un jour de congé.

À l'approche du cyclone, la mesure sera donnée par la préfecture de rentrer chez soi (vigilance rouge). Les employeurs doivent alors libérer leurs salariés afin que ceux-ci soient chez eux au moment du passage en vigilance violette (confinement).

Pour compenser les heures non travaillées, le salarié pourra poser un jour de congé ou, selon le code de travail récupérer ces heures.

Au lendemain du cyclone, si un salarié décide de rester chez lui pour nettoyer sa maison, il devra prendre des congés.

CONGÉ CATASTROPHE NATURELLE

Un salarié peut décider de se mettre en congé pour aider les autres, c'est ce que l'on appelle un congé catastrophe naturelle. Ce type de congé a pour objet de participer aux activités d'organismes apportant une aide aux victimes de catastrophes naturelles. Il n'a pas pour but de remettre en état son habitation ou celle de voisin.

En l'absence de convention collective ou d'accord collectif, ou de convention ou accord de branche, la durée maximale du congé est de 20 jours par an.

La durée du congé ne peut pas être imputée sur la durée du congé payé annuel. L'employeur peut refuser d'accorder le congé pour catastrophe naturelle s'il estime qu'il sera préjudiciable à la bonne marche de son entreprise.

A savoir

Pour les salariés du BTP, le code du travail prévoit des dispositions particulières en cas d'intempéries.

L'arrêt du travail en cas d'intempéries est décidé par l'entrepreneur ou par son représentant sur le chantier après consultation des délégués du personnel. Le code du travail indique aussi que des indemnités doivent être versées au salarié.

La liste des courses a faire dans votre supermarché

Cette liste comporte les principaux types de produits à avoir chez soi à l'approche d'un cyclone. Privilégiez des produits qui se conservent longtemps et au sec. Attention aux produits surgelés car en cas de coupure d'électricité durant plusieurs jours, vous perdrez votre stock.

DENRÉES ALIMENTAIRES

- Eau minérale pour 15 jours (1 bouteille / Jour / Pers.)
- Barres énergétiques
- Lait en poudre en boîte
- Produits laitiers UHT
- Plats cuisinés en conserve
- Viande et poisson en conserve
- Légumes secs
- Riz / Pâtes
- Biscuits en boîte
 - Fruits secs
 - Huile
 - Sel, poivre, sucre
 - Nourriture pour bébé
 - Nourriture pour animaux



USTENSILES DE CUISINE

- Briquet + allumettes (à protéger dans un sac plastique)
- Ouvre-boîte, ouvre bouteille, tire-bouchon
- Une grande casserole
- Glacière
- Couteau de poche multifonction
- Assiettes et gobelets en plastique réutilisable + couverts
- Réchaud à gaz + recharges à gaz (si vous avez une cuisinière électrique)



MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Bougies
- Lampe de poche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
 - Piles / scotch
- Marteau, pinces, vis, clous
- Eau de javel (sans détergent) ou pastilles de chlore (pour désinfection)



HYGIÈNE, SECOURS

- Papier hygiénique
- Papier essuie-tout
- Serviettes hygiéniques
- Une trousse de secours
- Solution anti-bactérienne
- Mouchoirs jetables
- Un nécessaire pour bébé



La liste des courses vous est offerte par

SUPER U



instructions in English [click here](#)

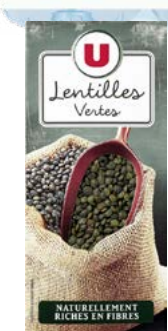
*C'est la saison cyclonique :
N'attendez pas le dernier moment !*

Faites vos courses chez

SUPER U

*Votre chariot
cyclonique*

Visuels non contractuels. Dans la limite des stocks disponibles.



HOWELL CENTER - 0590 29 54 32 - **HOPE ESTATE** - TÉL 0590 52 23 60
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI ET JOURS FÉRIÉS DE 8H À 20H
DIMANCHE DE 8H À 12H45

U Commerçants autrement

Au Pain Gourmand
PAIN - PÂTISSERIE - VIENNOISERIE

**votre boulangerie
à Howell Center
toujours à
votre service !**

«POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTTER ENTRE LES REPAS». www.mangerbouger.fr

SUPER

Howell Center - Hope Estate

Imprimez cette liste et cochez vos achats

ALIMENTAIRE :

- Eau de source plate
- Lait 1/2 écrémé 1 L
- Lait écrémé poudre
- Barres céréales
- Cassoulet*
- Haricots verts*
- Huile de tournesol
- Pâtes alimentaires
- Maquereaux*
- Thon*
- Compote
- Ravioli bolognaise*
- Riz long basmati
- Sardines à l'huile tournesol*
- Saucisses lentilles*
- Sel fin
- Goûter rond fourré chocolat
- Petit beurre
- Sucre en poudre
- Croquettes chat - chien

BAZAR :

- Allumettes
- Assiettes
- Balai multi-usages
- Bougies chauffe plat
- Brosse à laver
- Cartouche gaz

- Chlore rapide
- Coffret de vis
- Désinfectant multi usage
- Eau de javel
- Emballer havane
- Ensemble pelle et balayette
- Faitout acier
- Gobelets
- Ensemble sceau et grille essoreuse
- Lampe torche waterproof
- Liquide Vaisselle
- Manche métal gaine
- Marteau
- Ouvre-boîte
- Pile
- Pince multiprise
- Raclette sol
- Serpillère écru
- Tampon/éponge

HYGIÈNE :

- Coton
- Essuie-tout compact
- Lait toilette
- Mouchoirs papier
- Papier toilette
- Serviettes maxi nuit

*Liste non exhaustive
en conserve ou en boîte

 **Commerçants autrement**

La liste des courses a faire dans votre magasin de bricolage

Cette liste comporte les principaux types de produits à avoir chez soi à l'approche d'un cyclone.

BRICOLAGE

- Piles / scotch
- Marteau, pinces
- Vis, clous
- Bâches plastiques et sangles (pour protéger les meubles)
- Planches ou feuilles de contreplaqué



USTENSILES DE CUISINE

- Briquet + allumettes à protéger dans un sac plastique
- Couteau de poche
- Une grande casserole
- Glacière
- Assiettes et gobelets en plastique réutilisable + couverts
- Réchaud à gaz + recharges à gaz (si vous avez une cuisinière électrique)



MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Lampe de poche / torche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
- Bougies
- Eau de javel (sans détergent) ou pastilles de chlore (pour désinfection)
- Récepteur radio à pile
- Jerricans alimentaires (pour stocker de l'eau)



HYGIÈNE, SECOURS

- Papier essuie-tout



instructions in English [click here](#)



Ce qu'il faut avoir dans sa boîte à pharmacie

LES MÉDICAMENTS ESSENTIELS, SANS ORDONNANCE :

- Paracétamol, la forme que l'on peut prendre sans eau est idéale
- Spray désinfectant genre bisontine. Préférez la forme spray qui est plus hygiénique et plus pratique
- Une boîte de traitement symptomatique de la diarrhée aiguë chez l'enfant et l'adulte
- Deux ou trois bandes en rouleau
- Quelques doses de sérum physiologique pour nettoyer les yeux ou les petites blessures
- Un flacon de gel désinfectant pour les mains, ce qui permet d'économiser l'eau si les mains sont sales et ont besoin d'être désinfectées
- Compresses stériles à stocker dans un sac à congélation pour les préserver de l'humidité
- Sparadrap
- Ciseaux



Bon à savoir

Stockage d'eau potable

Il est recommandé de stocker des packs d'eau potable pour la cuisine et pour boire, mais il est aussi intéressant d'avoir quelques pastilles désinfectantes pour l'eau si on doit utiliser l'eau du robinet pour boire ou pour cuisiner juste après le cyclone.

Ne pas se baigner dans la mer

Il est fortement déconseillé de se baigner dans la mer les jours suivant le passage d'un cyclone car les lagons/étangs auront été ouverts pour se déverser dans la mer. Contenant notamment des eaux d'égouts, la mer et le sable peuvent être contaminés par toutes sortes de bactéries. Les eaux de pluies peuvent aussi entraîner des déchets dans la mer.



instructions in English [click here](#)

Consignes aux plaisanciers



« L'endroit le plus sûr est sur terre et non pas sur bateau »

Le CROSS recommande à tous les plaisanciers d'être particulièrement vigilants en période cyclonique et d'être attentif à toute évolution météorologique.

À l'approche d'une tempête tropicale ou d'un cyclone, la meilleure des recommandations est d'amarrer solidement son navire et d'aller se mettre à l'abri à terre.

«Un bateau ne représente pas un lieu de refuge sûr pour se protéger. Lors de la tempête, aucun moyen de sauvetage ne pourra sortir afin de mettre à l'abri les éventuels navires et leurs occupants qui viendraient se briser sur la terre.

Rester en mer à l'approche de phénomènes météorologiques inquiétants revient à se mettre en danger soi-même et les éventuelles personnes qui seraient susceptibles de venir vous aider», insiste le CROSS.

À Saint-Martin, des abris sont proposés dans différents secteurs en partie française ([cliquez ici pour consulter la liste](#)).

Conseils et choses à prévoir pour préparer le navire à subir un cyclone :

- Se tenir régulièrement informé de l'évolution des conditions météorologiques ;
- Dès le déclenchement des alertes cycloniques, s'assurer que les dispositions nécessaires peuvent être mises en œuvre rapidement ;
- Si le navire doit être maintenu au mouillage, prévoir un abri adapté suffisamment tôt et choisi en fonction des caractéristiques du navire ;
- Vérifier l'état des lignes de mouillage et des amarres, les renforcer et prévoir éventuellement leur remplacement. Armer le navire en configuration cyclonique (annexe rangée, voiles dégréées...) ;
- Penser à tirer à terre les petites embarcations et à les lester ;
- Informer les proches de toutes initiatives durant une alerte cyclonique ;
- En cas d'absence lors d'une alerte cyclonique, prévoir que ces mêmes mesures puissent être prises par une personne désignée à l'avance ;
- Considérer qu'en cas d'alerte cyclonique les moyens de sauvetage ne sont plus disponibles et que l'on ne peut inconsidérément risquer la vie des sauveteurs. **Ne donc pas rester sur le bateau au mouillage pendant l'alerte cyclonique.**

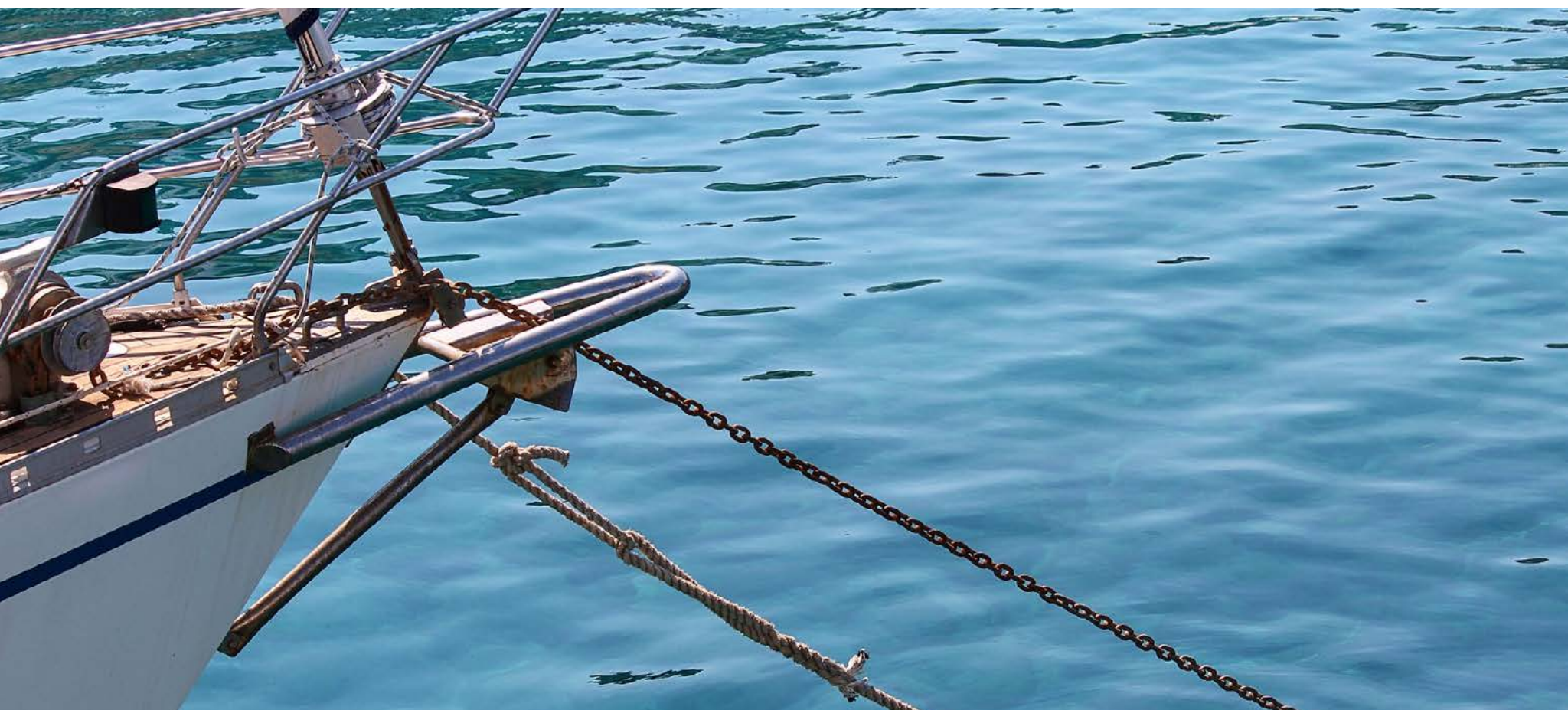
Interdiction de mouillage en cas de d'alerte cyclonique

En cas d'événement, le président de la Collectivité prendra un arrêté afin d'interdire le mouillage en partie française. Rappel des règles.

- 1- Dès l'annonce d'une **vigilance orange** par les autorités compétentes, les propriétaires ou gardiens de navire ou de tout autre bien situé sur le domaine public maritime, qui ne peuvent pas mettre en sécurité les bateaux, devront leur faire quitter la zone et les mettre à l'abri. Il est précisé que le lagon n'est pas considéré comme un abri.
- 2- A l'annonce d'une **vigilance violette** stipulant le confinement, tout mouvement sera strictement interdit sur le domaine public.
- 3- Dès le retour de la **vigilance verte** annonçant la fin de l'événement, les plaisanciers pourront regagner le domaine maritime.

La COM indique que les propriétaires ou gardiens de bateaux qui n'auront pas respecté les trois règles citées ci-dessus, seront tenus comme seuls responsables des dommages survenus sur leurs navires, causés à d'autres biens ainsi qu'aux aménagements du domaine public et portuaire.

Tout usager et tout capitaine doivent obligatoirement s'identifier et s'enregistrer auprès de l'autorité portuaire dès lors qu'il intègre les limites administratives du port de Saint-Martin à savoir les baies de Marigot, Galisbay, Cul de Sac, Grand Case et le lagon de Simpson Bay (partie française).



POUR DÉCLENCHER DES SECOURS EN MER

APPELEZ LE CROSS



Depuis le littoral

TÉLÉPHONE N°196

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

En mer

RADIO VHF CANAL 16

DEMANDEZ LE CROSS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Où trouver les infos ?

Dès le 1^{er} juin, une météo des cyclones est diffusée. Plusieurs médias et sites internet relaient au quotidien ces informations météorologiques, qu'il y ait ou non un cyclone. Voici une liste des principaux.

☛ MÉTÉO FRANCE



Le site de Météo France Antilles-Guyane possède un onglet spécifique « cyclone ». Il est possible de suivre la formation et la trajectoire des phénomènes sur une carte. Des images satellites et radar sont actualisées plusieurs fois dans la journée.

Officiellement, il est le seul site de référence selon les autorités.

[SITE INTERNET ICI](#)

☛ PRÉFECTURE ET COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

PRÉFECTURE

COLLECTIVITÉ

Les deux institutions relaient les informations sur leur site internet et leur page Facebook.

A noter que c'est le préfet qui, avec les informations recueillies auprès des prévisionnistes, décide des alertes mais c'est Météo France qui les communiquent.

[SITE INTERNET PRÉFECTURE ICI](#)

[SITE INTERNET COLLECTIVITÉ ICI](#)

☛ NATIONAL HURRICANE CENTER



Au niveau international, le site de référence est celui du NHC, le national hurricane center. Lorsqu'un phénomène est formé, le site actualise trois fois par jour ses informations (8h-14h et 20h), voire plus souvent en cas de cyclone.

Il estime les probabilités d'évolution du phénomène et sa trajectoire. Ses informations sont reprises par les autres médias. Le site est uniquement en langue anglaise ([CLIQUEZ ICI](#)).

☛ RADIOS LOCALES

Les Saint-Martinois ont l'habitude de suivre l'actualité des cyclones en écoutant les radios locales (Radio Saint-Martin 101.5 FM - SOS Radio 95.9 FM - Youth Radio 92.5 FM...).

☛ MEDIAS LOCAUX

Les médias locaux, dont [Souliga Post.com](http://SouligaPost.com) relaient également les informations officielles.

La fréquence d'urgence pour écouter les informations officielles est 91.1 sur la FM. Elle fonctionnera dès lors que plus aucune radio ne pourra émettre.

Magazine digital gratuit réalisé et édité par Soulīga Editions - 812 809 259.

souligapost@gmail.com - www.souligapost.com

Directrice de publication : Estelle Gasnet - Graphisme : Angélique Roy

Crédit photos : COM, NHC, Pixabay

SAISON CYCLONIQUE 2023

PRÉPAREZ-VOUS

AVEC



CADISCO

ET



CADISmarket



1 ACHETEZ VOTRE KIT CYCLONIQUE

Retrouvez notre kit cyclonique dans nos **magasins** et sur **cadismarket.com**



2 REMPLISSEZ VOS VEHICULES

Visitez l'une de nos **4 stations-services** :
Baie Nettlé - Sandy Ground
Baie Orientale - Marigot



3 PRÉVOYEZ VOS LIVRAISONS CARBURANT

Contactez notre service de **livraison** au **06.90.22.00.10** ou **livraisons@cadisco.com**



BAIENETTLÉ
OPEN 24/7

SANDYGROUND
OPEN 7AM-8PM

BAIEORIENTALE
OPEN 24/7

MARIGOT
OPEN 24/7

BAIENETTLÉ
OPEN 7AM-8PM

SANDYGROUND
OPEN 7AM-8PM

BAIEORIENTALE
OPEN 7AM-8PM

MARIGOT
OPEN 7AM-8PM